

Comité technique**TC/59/28****Cinquante-neuvième session
Genève, 23 et 24 octobre 2023****Original : Anglais
Date : 24 octobre 2023****COMPTE RENDU***adopté par le comité technique**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.*

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-neuvième session à Genève les 23 et 24 octobre 2023. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent compte rendu.
2. La session a été ouverte par Mme Beate Rücker, présidente du TC, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
3. Le Secrétaire général a présenté Mme Yolanda Huerta, nommée au poste de Secrétaire général adjoint le 23 octobre 2023, M. Martin Ekvad, nommé Directeur des affaires juridiques et M. Leontino Taveira, nommé Directeur du développement mondial et des affaires techniques le 15 octobre 2023.

Adoption de l'ordre du jour

4. Le TC a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans le document TC/59/1 Rev.

Compte rendu du secrétaire général adjoint sur l'évolution de l'UPOV

5. Le TC a reçu un exposé de la secrétaire générale adjointe et noté qu'une copie de l'exposé sera disponible après les sessions de l'UPOV sur le site Web de l'UPOV.
6. Le TC a noté que le Nigeria s'était vu accorder le statut d'observateur auprès des groupes de travail techniques (TWP) et que le Rwanda s'était vu accorder le statut d'observateur auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des TWP.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques

7. Le TC a noté que, depuis sa cinquante-huitième session, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) ont tenu chacun une session. Le TC a noté que le TWV et le TWF ont tenu des réunions hybrides et que le TWA et le TWO se sont réunis virtuellement.
8. Le TC a reçu des rapports oraux des présidents sur les travaux du TWA, du TWF, du TWO et du TWV. Le TC a pris note que les rapports des présidents figurent dans les annexes du document TC/59/8.
9. Suite au rapport du président du TWF, le TC est convenu d'inviter le TWF à examiner à sa cinquante-cinquième session l'utilisation de méthodes d'observation pour les mesures uniques d'un groupe de plantes ou de parties de plantes (MG) et pour les mesures d'un certain nombre de plantes individuelles ou de parties de plantes (MS) aux fins de l'évaluation des caractères dans les principes directeurs d'examen pour les plantes fruitières.

10. Le TC a approuvé les programmes de travail des TWP, lors de leurs sessions en 2024, tels qu'ils figurent dans les annexes du document TC/59/8, avec l'ajout du point de l'ordre du jour sur les méthodes d'observation des caractères pour le TWF.

11. Le TC a noté que le TWM n'a pas tenu de session en 2023.

Questions soulevées par les groupes de travail techniques

12. Le TC a examiné le document TC/59/3.

Questions pour information et pour une éventuelle décision à prendre par le TC

Informations sur les variétés mutantes de pommes utiles pour l'examen DHS

13. Le TC a examiné la proposition visant à soutenir l'échange d'informations sur les variétés mutantes de pommes, telle qu'elle figure dans le document TC/59/3, paragraphes 6 à 10.

14. Le TC est convenu qu'il ne serait pas approprié de mettre à disposition des informations confidentielles dans une zone restreinte du site web de l'UPOV.

15. Le TC a noté que le Bureau de l'Union ne serait pas en mesure d'évaluer si les informations fournies comprennent ou non des données confidentielles ou sensibles et que les membres de l'UPOV qui fournissent des données sont responsables en cas d'utilisation abusive de ces informations.

16. Le TC est convenu que les autorités doivent continuer à coopérer à l'examen des variétés mutantes de pommier, y compris à l'échange d'informations sur une base bilatérale. Le TC est convenu que le TWF doit poursuivre les discussions en vue de soutenir l'examen DHS des variétés mutantes de pommier.

Questions pour information

17. Le TC a pris note de l'évolution des TWP concernant les discussions en cours sur les questions suivantes mentionnées dans le document TC/59/3 :

- (i) Évaluation de la détermination de la distinction des caractéristiques de résistance aux maladies ;
- (ii) Nouvelles technologies en matière d'examen DHS ;
- (iii) Analyse d'images de cultures maraîchères ;
- (iv) Logiciel d'analyse statistique DUSCEL ;
- (v) Expériences avec de nouveaux types et espèces ; et
- (vi) Variétés ornementales de cultures agricoles, fruitières ou légumières.

Élaboration d'orientations et de documents proposés pour adoption par le Conseil

Questions à adopter par le Conseil en 2023

18. Le TC a examiné le document SESSIONS/2023/2.

Information Documents

Révision du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" (document UPOV/INF/16/12 Draft 1)

19. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/INF/16/11 "Logiciels échangeables", sur la base du document UPOV/INF/16/12 Draft 1.

Révision du document UPOV/INF/22 "Logiciels et matériels d'équipement utilisés par les membres de l'Union" (document UPOV/INF/22/10 Draft 1)

20. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/INF/22/9 "Logiciels et matériels d'équipement utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/10 Draft 1.

Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV*Nouvelles classes de dénominations variétales pour Allium*

21. Le TC est convenu de proposer la création de nouvelles classes de dénominations variétales au sein du genre *Allium*, telles que présentées dans le document SESSIONS/2023/2, annexe I, et reproduites comme suit :

Classes au sein d'un genre

Nouveau : Classe 5.1	<i>Allium cepa</i> L. <i>Allium fistulosum</i> L.	ALLIU_CEP ALLIU_FIS	Oignon, Echalion, Échalote Oignon gallois
Nouveau : Classe 5.2	<i>Allium sativum</i> L.	ALLIU_SAT	Ail
Nouveau : Classe 5.3	<i>Allium</i> autres que les classes 5.1 et 5.2	autres que les classes 5.1 et 5.2	-

22. Le TC a noté que le Conseil sera invité à adopter les modifications convenues des Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (document UPOV/EXN/DEN), lors de sa cinquante-septième session, sous réserve de l'accord du CAJ, lors de sa quatre-vingtième session.

Nouvelles classes de dénominations variétales pour les Prunus

23. Le TC a examiné la création de nouvelles classes de dénominations variétales au sein du genre *Prunus*, telles que présentées dans le document SESSIONS/2023/2, annexe I.

24. Le TC a examiné l'explication proposée selon laquelle "les dénominations des hybrides interspécifiques doivent être différentes des dénominations dans les classes de dénomination de toutes les espèces parentales" et a convenu que la situation était applicable à tous les genres dans la liste des classes au sein d'un genre et pas seulement à *Prunus*.

25. Le TC est convenu d'inviter les TWP, lors de leurs sessions en 2024, à examiner d'autres situations dans lesquelles une dénomination devrait être comparée à des dénominations d'autres classes au sein d'un genre ou du genre tout entier, comme par exemple :

- Les dénominations des variétés identifiées au niveau du genre uniquement, lorsque la variété appartient à l'un des genres figurant dans la liste suivante des "Classes au sein d'un genre", doivent être différentes des dénominations au sein de ce genre.
- Les dénominations des variétés appartenant à l'une des "classes d'un genre" doivent être différentes de toutes les dénominations des variétés identifiées au niveau du genre uniquement.
- Les dénominations des hybrides interspécifiques doivent être différentes des dénominations des variétés dans les classes de toutes les espèces parentales.
- Les dénominations des variétés appartenant à l'une des "classes d'un genre" doivent être différentes de toutes les dénominations des variétés d'hybrides interspécifiques ayant au moins une espèce parente appartenant à cette classe.

Nouveaux groupes de variétés pour Beta vulgaris

26. Le TC est convenu de proposer la création de groupes de variétés pour les codes UPOV relatifs à *Beta vulgaris* L. ssp. *vulgaris*, sur la base des modifications proposées présentées dans le document SESSIONS/2023/2, annexe I, et reproduites comme suit :

Classes au sein d'un genre

	Noms botaniques	Codes UPOV
Classe 2.1	<p><u>Beta vulgaris</u> Groupe des betteraves fourragères (Autres noms botaniques : <i>Beta vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>alba</i> DC., <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>crassa</i> Alef. ; <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>crassa</i> Mansf. ; <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>rapacea</i> K. Koch)</p> <p><u>Beta vulgaris</u> Groupe de la betterave sucrière (Autres noms botaniques : <i>Beta vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>saccharifera</i> Alef. <i>Beta vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>altissima</i> Doell)</p>	BETAA_VUL_GVA ; BETAA_VUL_GVS
Classe 2.2	<p><u>Beta vulgaris</u> Garden Beet Group (Autres noms botaniques : <i>Beta vulgaris</i> ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>conditiva</i> Alef. (syn. : <i>B. vulgaris</i> L. var. <i>rubra</i> L.), <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>esculenta</i> L. ; <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>hortensis</i></p> <p><u>Beta vulgaris</u> Leaf Beet Group (Autres noms botaniques : <i>Beta vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>flavescens</i> DC. f. <i>Crispa</i>, <i>B. vulgaris</i> L. var. <i>cicla</i> L.(L.) Ulrich, <i>B. vulgaris</i> L. ssp. <i>vulgaris</i> var. <i>vulgaris</i>)</p>	BETAA_VUL_GVC ; BETAA_VUL_GVF
Classe 2.3	<i>Beta</i> autres que les classes 2.1 et 2.2.	autres que les classes 2.1 et 2.2

27. Le TC a noté que le Conseil serait invité à adopter les modifications convenues du document UPOV/EXN/DEN lors de sa cinquante-septième session, sous réserve de l'accord du CAJ, lors de sa quatre-vingtième session.

Documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen, GN 13, paragraphe 3.6, (révision) : Caractères de résistance aux maladies : ajout du niveau d'expression et placement des caractères de résistance aux maladies ne faisant pas l'objet d'un astérisque dans la section 5 du questionnaire technique.

28. Le TC est convenu de proposer de modifier le paragraphe 3.6 du document TGP/7, GN 13, afin de préciser que les caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque dans le tableau des caractères peuvent être présentés dans la section 5 des questionnaires techniques (QT) avec l'ajout de la mention "non testé", lorsque le caractère n'a pas été utilisé comme caractère de groupement, comme indiqué dans l'annexe II du document SESSIONS/2023/2, et reproduit comme suit :

"L'article 3.6GN 13.4)b) explique que "les caractères TQ sélectionnés dans le tableau des caractères doivent, en règle générale, être assortis d'un astérisque dans le tableau des caractères". Certains caractères, en particulier les caractères de résistance aux maladies, qui sont potentiellement utiles en tant que caractères de groupement, peuvent ne pas être indiqués par un astérisque dans le tableau des caractères. Dans le cas des caractères de résistance aux maladies, par exemple, il peut y avoir des obstacles à l'utilisation du caractère pour un certain nombre de membres de l'Union en raison d'exigences techniques ou de quarantaine. Ces mêmes obstacles pourraient également rendre difficile pour les Demandeurs de fournir des informations sur ces caractères ~~s'ils étaient inclus dans le questionnaire technique, section 5 "Caractères de la variété à indiquer".~~ Par conséquent, les caractères de résistance aux maladies qui ne sont pas indiqués par un astérisque dans le tableau des caractères et qui ne sont pas utilisés comme caractères de groupement peuvent être présentés dans la section 5 du questionnaire technique avec l'ajout de la mention "non testé". Les informations doivent être recherchées dans la section 7 "Renseignements complémentaires pouvant aider à l'examen de la variété" du questionnaire technique. Les indications relatives à la présentation des caractères pour la section 5 (voir GN 13.3 et 13.4 ci-dessus) s'appliquent également à la présentation des caractères dans la section 7."

TGP/12 : Conseils sur certains caractères physiologiques (révision) : Exemple de caractère de résistance aux maladies

29. Le TC est convenu de proposer la révision du document TGP/12 "Conseils sur certains caractères physiologiques", section 2.3.2, afin de remplacer l'exemple de caractère de résistance aux maladies, tel qu'il est présenté dans le document SESSIONS/2023/2, annexe IV, paragraphe 3, par le texte suivant :

70. VG	Résistance à <i>Podospaera xanthii</i> (Px) (ex <i>Sphaerotheca fuliginea</i>) (Oidium)		
70.1	Course 1 (Px : 1)		
(+)			
QN	absente ou faible	Védrantais	1
	moyen	Escrito	2
	élevé	Arum	3

30. Le TC a noté que le Conseil serait invité à adopter les modifications convenues du document TGP/12 à sa cinquante-septième session, sous réserve de l'accord du CAJ, à sa quatre-vingtième session.

Questions à examiner par le comité technique

(a) Notes explicatives :

UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV : Modification des classes de dénominations variétales pour Brassica

31. Le TC a examiné la proposition visant à modifier les classes de dénominations variétales pour *Brassica* afin de créer une classe de dénominations distincte pour les variétés de colza (code UPOV BRASS_NAP_NUS), comme indiqué dans l'annexe III du document SESSIONS/2023/2.

32. Le TC a noté que la proposition impliquerait l'examen des dénominations variétales pour les sous-espèces de *Brassica napus*, *B. nigra* ou *B. rapa* dans des classes de dénomination distinctes et qu'aucun consensus n'a été atteint lors du TWA. Le TC est convenu de ne pas poursuivre l'examen de la proposition.

(b) Documents TGP

TGP/5 : Section 6 "Compte rendu de l'examen technique de l'UPOV et description variétale de l'UPOV" (révision)

33. Le TC a examiné les propositions du TWF et du TWO visant à modifier les indications figurant dans le document TGP/5 : section 6, afin de proposer des explications supplémentaires dans les sections 16 "Variétés

voisines et différences par rapport à ces variétés" et 17 "Renseignements supplémentaires", conformément aux paragraphes 5 à 13 de l'annexe III du document SESSIONS/2023/2.

34. Le TC est convenu d'inviter les TWP, lors de leurs sessions en 2024, à examiner les révisions proposées de la section 6 du document TGP/5, points 16 et 17, et à déterminer s'il convient de fournir des indications supplémentaires sur les informations relatives aux variétés similaires examinées dans le cadre de l'examen et sur les informations supplémentaires qui pourraient être fournies avec les descriptions variétales.

TGP/5 : Section 11 "Exemples de politiques et de contrats pour le matériel soumis par l'obteneur" (révision) : Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l'examen DHS

35. Le TC a examiné la proposition du TWF d'élaborer des indications sur les éléments à inclure dans les demandes de soumission de matériel végétal de variétés candidates et de variétés notoirement connues en vue de l'examen DHS, comme indiqué dans le document SESSIONS/2023/2, annexe III, paragraphes 14 et 15.

36. Le TC est convenu qu'il ne serait pas approprié d'inclure les orientations proposées dans la section 11 du document TGP/5 intitulée "Exemples de politiques et de contrats concernant le matériel remis par l'obteneur".

37. Le TC est convenu d'inviter les TWP, lors de leurs sessions en 2024, à examiner les éléments proposés par le TWF ainsi que d'autres expériences et politiques relatives à la demande de matériel végétal auprès des obtenteurs. Le TC est convenu qu'il convient de déterminer un endroit approprié pour mettre ces informations à disposition et pas nécessairement dans un document TGP.

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision) : Exemples de variétés pour les caractères quantitatifs avec astérisque lorsque des illustrations sont fournies

38. Le TC a pris note des débats sur les modifications possibles du document TGP/7, GN 28 "Variétés indiquées à titre d'exemples" dont il est rendu compte dans le document SESSIONS/2023/2, annexe III, paragraphes 16 à 26. Le TC a noté que le TWA a invité l'expert de l'Allemagne à rédiger une proposition de modification des indications figurant dans le document TGP/7, GN 28, concernant les situations dans lesquelles les illustrations pourraient remplacer les variétés indiquées à titre d'exemple et leur rôle complémentaire pour préciser les niveaux d'expression d'un caractère, pour examen par les TWP, à leurs sessions de 2024.

Nouvelles propositions de révision du document TGP/7 : ASW 3 - Explication du cycle de végétation

39. Le TC a examiné la proposition du TWF visant à modifier le libellé standard actuel du cycle de végétation pour les "espèces fruitières à période de dormance clairement définie" et est convenu d'inviter les TWP, à leurs sessions de 2024, à examiner les modifications proposées au document TGP/7, ASW 3.a), telles qu'elles figurent au paragraphe 69 du document SESSIONS/2023/2 et sont reproduites comme suit :

"a) Espèces fruitières dont la période de dormance est clairement définie

"3.1.2 Le cycle de croissance est considéré comme la durée d'une seule saison de croissance, commençant par la période de dormance, suivie du débourrement (floraison et/ou végétatif), de la floraison et de la récolte des fruits et se terminant lorsque la période de dormance suivante ~~s'achève avec le gonflement des bourgeons de la nouvelle saison~~".

Nouvelles propositions de révision du document TGP/7 : ASW 7.b) - Nombre de plantes/parties de plantes à examiner

40. Le TC a examiné la proposition du TWF visant à modifier le libellé standard des principes directeurs d'examen concernant le nombre de parties de plantes isolées à observer pour déterminer la distinction, afin de préciser que le nombre fourni est une indication de la quantité minimale. Le TC est convenu d'inviter les TWP, à leurs sessions de 2024, à examiner les modifications proposées au document TGP/7, libellé standard supplémentaire 7.b), telles qu'elles figurent au paragraphe 70 du document SESSIONS/2023/2 et sont reproduites ci-après :

"Dans le cas d'observations de parties prélevées sur des plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes doit être au moins { y }".

TGP/12 : Conseils sur certains caractères physiologiques

41. Le TC a examiné l'opportunité de modifier le document TGP/12 afin d'y inclure un tableau d'équivalence des niveaux d'expression figurant dans les principes directeurs d'examen avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes, comme indiqué au paragraphe 74 du document SESSIONS/2023/2, reproduit ci-après :

Équivalence des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes		
	État de l'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV	Terminologie utilisée dans le secteur des semences potagères*
Notes de l'UPOV	La résistance à (nom de la résistance à la maladie) est :	La réaction d'une variété végétale à un ravageur spécifique est :
1	absente ou faible	Sensibilité (S)
2	moyen	Résistance intermédiaire (RI)
3	élevé	Haute résistance (HR)

* Source : <https://worldseed.org/>

42. Le TC est convenu d'inviter les TWP, à leurs sessions de 2024, à examiner la proposition de modification du document TGP/12 visant à inclure un tableau d'équivalence des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes. Le TC est convenu d'inviter les TWP à examiner s'il convient d'ajouter une explication selon laquelle le tableau pourrait être utilisé en cas d'équivalence entre les niveaux d'expression selon la méthode décrite dans l'explication du caractère (section 8.2 des principes directeurs d'examen).

Bases de données d'information de l'UPOV

43. Le TC a examiné le document SESSIONS/2023/3.

Mise à jour de la nomenclature botanique des CODES UPOV

Codes UPOV pour les genres redondants dans la base de données GENIE

44. Le TC est convenu de supprimer les codes UPOV de 53 genres redondants dans la base de données GENIE, tels que présentés dans le document SESSIONS/2023/3, paragraphe 11, et reproduits comme suit :

Base de données GENIE		Base de données GRIN	Base de données GENIE	
Genres reclassés	Suppression du code UPOV redondant	Nom de genre accepté dans le GRIN	Code UPOV pour les genres acceptés dans GRIN	Groupe(s) technique(s) concerné(s)
<i>Acanthopanax</i>	ACNTP	<i>Éleuthérocoque</i>	ELEUT	TWO
<i>Acmena</i>	ACMEN	<i>Syzygium</i>	SYZYG	TWO, TWF
<i>Ajania</i>	AJANI	<i>Chrysanthème</i>	CHRYA	TWO
<i>Ammophile</i>	AMMOP	<i>Calamagrostis</i>	CALMG	TWO
<i>Anagallis</i>	ANAGA	<i>Lysimachia</i>	LYSIM	TWO
<i>Belamcanda</i>	BELAM	<i>Iris</i>	IRISS	TWO
<i>Cardaria</i>	CARDA	<i>Lepidium</i>	LEPID	TWO, TWV
<i>Castalis</i>	CASTL	<i>Dimorphothèque</i>	DIMOR	TWO
<i>Chamaecytisus</i>	CHMCT	<i>Cytisus</i>	CYTIS	TWO
<i>Cheiranthus</i>	CHEIR	<i>Erysimum</i>	ERYSI	TWO
<i>Cimicifuga</i>	CIMIC	<i>Actaea</i>	ACTAE	TWO
<i>Cnicus</i>	CNICU	<i>Centaurea</i>	CENTA	TWO
<i>Cochlioda</i>	COCHD	<i>Oncidium</i>	ONCID	TWO
<i>Coluria</i>	COLUR	<i>Geum</i>	GEUMM	TWO
<i>Crypsis</i>	CRYPS	<i>Sporobolus</i>	SPORO	TWO, TWA
<i>Daemonorops</i>	DAEMO	<i>Calamus</i>	CALAM	TWO
<i>Dichroa</i>	DICHR	<i>Hortensia</i>	HYDRN	TWO

Base de données GENIE		Base de données GRIN	Base de données GENIE	
Genres reclassés	Suppression du code UPOV redondant	Nom de genre accepté dans le GRIN	Code UPOV pour les genres acceptés dans GRIN	Groupe(s) technique(s) concerné(s)
<i>Dodécathéon</i>	DODEC	<i>Primula</i>	PRIMU	TWO
<i>Fortunella</i>	FORTU	<i>Agrumes</i>	CITRU	TWO, TWF
<i>Gaura</i>	GAURA	<i>Oenothera</i>	OENOT	TWO
<i>Hébé</i>	HEBEE	<i>Veronica</i>	VERON	TWO
<i>Hémidiodes</i>	HEMID	<i>Oenothera</i>	OENOT	TWO
<i>Hylocereus</i>	HYLOC	<i>Selenicereus</i>	SELEN	TWO, TWV, TWF
<i>Laurentia</i>	LAURE	<i>Lobélie</i>	LOBEL	TWO
<i>Lychnis</i>	LYCHN	<i>Silène</i>	SILENCIEUX	TWO, TWV
<i>Manfreda</i>	MANFR	<i>Agave</i>	AGAVE	TWO, TWV
<i>Manglietia</i>	MANGL	<i>Magnolia</i>	MAGNO	TWO
<i>Menziesia</i>	MENZI	<i>Rhododendron</i>	RHODD	TWO
<i>Miyamayomena</i>	MIYAM	<i>Aster</i>	ASTER	TWO
<i>Odontoglossum</i>	ODONT	<i>Oncidium</i>	ONCID	TWO
<i>Parakmeria</i>	PARAK	<i>Magnolia</i>	MAGNO	TWO
<i>Pédilanthé</i>	PEDIL	<i>Euphorbe</i>	EUPHO	TWO, TWV
<i>Pennisetum</i>	PENNI	<i>Cenchrus</i>	CENCH	TWO, TWA
<i>Poncirus</i>	PONCI	<i>Agrumes</i>	CITRU	TWO, TWF
<i>Porphyre</i>	PORPH	<i>Callicarpa</i>	CALLC	TWO, TWV
<i>Pratia</i>	PRATI	<i>Lobélie</i>	LOBEL	TWO
<i>Pulsatilla</i>	PULSA	<i>Anémone</i>	ANEMO	TWO
<i>Rhagodia</i>	RHAGO	<i>Chenopodium</i>	CHENO	TWO, TWA
<i>Rollinia</i>	ROLLI	<i>Annona</i>	ANNON	TWF
<i>Schizophragma</i>	SCHIO	<i>Hortensia</i>	HYDRN	TWO
<i>Sclerostachya</i>	SCLRS	<i>Miscanthus</i>	MISCA	TWO
<i>Sedirea</i>	SEDIR	<i>Phalaenopsis</i>	PHALE	TWO
<i>Sophronite</i>	SOPHR	<i>Cattleya</i>	CATTL	TWO
<i>Stephanandra</i>	STEPH	<i>Neillia</i>	NEILL	TWO
<i>Tacite</i>	TACIT	<i>Graptopetalum</i>	GRATP	TWO
<i>Taxodiomeria</i>	TAXDI	<i>Taxodium</i>	TAXOD	TWO
<i>Trichloris</i>	TRICL	<i>Leptochloa</i>	LPTOC	TWO
<i>Uncinia</i>	UNCIN	<i>Carex</i>	CAREX	TWO
<i>Vaccins</i>	VACCA	<i>Gypsophile</i>	GYPSO	TWO
<i>Vétiveria</i>	VETIV	<i>Chrysopogon</i>	CHRPG	TWO
<i>Vulpie</i>	VULPI	<i>Festuca</i>	FESTU	TWO, TWA
<i>Waldsteinia</i>	WALDS	<i>Geum</i>	GEUMM	TWO
<i>Xanthocyparis</i>	XNTHC	<i>Cupressus</i>	CUPRE	TWO

Mise à jour des principaux noms botaniques des espèces dans la base de données GENIE suite aux développements de GRIN

45. Le TC a examiné les incidences sur les ressources de la proposition visant à élaborer une procédure systématique de vérification et de mise à jour des principaux noms botaniques des espèces dans la base de données GENIE afin de suivre l'évolution de la taxonomie dans le GRIN. Le TC est convenu que les mises à jour des principaux noms botaniques des espèces dans la base de données devraient continuer à être effectuées conformément aux indications figurant dans le document INF/23 "Guidance to the UPOV Code system" ou si un besoin particulier est identifié par les membres de l'UPOV.

Remplacement de la nomenclature botanique complexe par des groupes de variétés

Codes UPOV pour *Brassica oleracea*

46. Le TC est convenu de créer des groupes de variétés pour les codes UPOV de *Beta vulgaris* L. ssp. *vulgaris* afin de remplacer les -noms botaniques infraspécifiques complexes, comme indiqué dans le document SESSIONS/2023/3, paragraphe 20, et reproduit comme suit :

Code UPOV	NOMS BOTANIQUES DANS GENIE	NOMS BOTANIQUES EN GRIN	NOM DU GROUPE
BRASS_OLE_ALB	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>alboglabra</i> (L. H. Bailey) Musil <i>Brassica alboglabra</i> L. H. Bailey ; <i>Brassica oleracea</i> var. <i>albiflora</i> auct.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>alboglabra</i> (L. H. Bailey) Musil (<i>Brassica oleracea</i> Chinese Kale ou Kailaan Group)	<i>Brassica oleracea</i> L. (chou frisé chinois ou groupe Kailaan)
BRASS_OLE_COS	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>costata</i> DC. <i>Brassica capitata</i> subsp. <i>costata</i> (DC.) Litzg. ; <i>Brassica oleracea</i> convar. <i>acephala</i> var. <i>luteola</i> Alef. ; <i>Brassica oleracea</i> subsp. <i>oleracea</i> convar. <i>costata</i> (DC.) Gladis ; <i>Brassica oleracea</i> var. <i>trunchuda</i> L.H. Bailey	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>costata</i> DC (groupe <i>Brassica oleracea</i> Portuguese Kale)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe Tronchuda)
BRASS_OLE_GA	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L. (groupe <i>Brassica oleracea</i> Kale)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux frisés)
BRASS_OLE_GAM	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef. var. <i>medullosa</i> Thell. <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>medullosa</i> Thell.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>medullosa</i> Thell. (Groupe des choux frisés de <i>Brassica oleracea</i>)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux frisés)
BRASS_OLE_GAR	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>ramosa</i> DC.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>ramosa</i> DC. (<i>Brassica oleracea</i> Thousand Head Kale Group)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux frisés)
BRASS_OLE_GAS	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef. var. <i>sabellica</i> L. <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L. (Groupe <i>Brassica oleracea</i> Acephala)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux frisés)
BRASS_OLE_GBB	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef. var. <i>viridis</i> L. <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>viridis</i> L.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>viridis</i> L. (groupe <i>Brassica oleracea</i> Collard)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des collardes)
BRASS_OLE_GBC	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>italica</i> Plenck <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>botrytis</i> L. subvar. <i>cymosa</i> Duchesne ; <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>cymosa</i> (Duchesne) DC ; <i>Brassica oleracea</i> subvar. <i>cymosa</i> Duchesne	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>italica</i> Plenck (groupe <i>Brassica oleracea</i> Broccoli)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des brocolis)
BRASS_OLE_GC	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>alba</i> DC. x <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>rubra</i> (L.) Thell. ; <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>capitata</i> (L.) Alef. ; <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. (groupes des choux rouges et des choux blancs/verts de <i>Brassica oleracea</i>)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux)
BRASS_OLE_GCA	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>alba</i> DC. <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>capitata</i> L. f. <i>alba</i> DC.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. (groupe des choux blancs de <i>Brassica oleracea</i>)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux blancs)
BRASS_OLE_GCR	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>rubra</i> (L.) Thell. <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>capitata</i> L. f. <i>rubra</i> (L.) Thell.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>capitata</i> L. (groupe des choux rouges de <i>Brassica oleracea</i>)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux rouges)
BRASS_OLE_GCS	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>sabauda</i> L. <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef. var. <i>bullata</i> DC.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabauda</i> L. (groupe des choux de Milan)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux de Milan)
BRASS_OLE_GGM	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> Zenker <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC ; <i>Brassica spontanea</i> Litzg	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> DC (groupe des choux de Bruxelles)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux de Bruxelles)
BRASS_OLE_GGO	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L. <i>Brassica caulorapa</i> (DC.) Pasq ; <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef. var. <i>gongylodes</i> L. ; <i>Brassica oleracea</i> var. <i>caulorapa</i> DC.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L. (groupe <i>Brassica oleracea</i> Kohlrabi)	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe des choux-raves)
BRASS_OLE_PAL	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>palmifolia</i> DC.	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>palmifolia</i> DC. (<i>Brassica oleracea</i>	<i>Brassica oleracea</i> L. (groupe du chou frisé)

		Jersey Kale ou Palmtree Kale Group)	
--	--	-------------------------------------	--

Codes UPOV pour *Cichorium intybus*

47. Le TC est convenu de créer des groupes de variétés pour les codes UPOV de *Cichorium intybus*, comme indiqué dans le document SESSIONS/2023/3, paragraphe 25, et reproduit comme suit :

Code UPOV	Noms botaniques dans GENIE	GRIN	Nom du groupe proposé	Anglais	Français	Allemand	Espagnol
CICHO_INT_1WIT	<i>Cichorium intybus</i> L.	<i>Cichorium intybus</i> L.	Groupe de la chicorée de Witloof	Chicorée Witloof	Endive	Chicorée	Endivia
CICHO_INT_FOL	<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>foliosum</i> Hegi	<i>Cichorium intybus</i> L.	Groupe des chicorées à feuilles	Chicorée salade ; Chicorée à feuilles	Chicorée à feuille ; Chicorée italienne	Salatzichorie	Achicoria
CICHO_INT_SAT	<i>Cichorium intybus</i> L. var. <i>sativum</i> DC.	<i>Cichorium intybus</i> L.	Groupe de la chicorée industrielle	Chicorée industrielle ; Chicorée à grosses racines	Chicorée à café	Wurzelichorie	Achicoria de café
CICHO_INT_2FOR	<i>Cichorium intybus</i> L.	<i>Cichorium intybus</i> L.	Fourrage Groupe de la chicorée	Fourrage Chicorée	Chicorée fourrage	Futterzichorie	Achicoria forrajera

Codes UPOV pour *Zea mays*

48. Le TC est convenu de supprimer le code UPOV ZEAAA_MAY_MIC, qui serait remplacé par le code UPOV ZEAAA_MAY_EVE.

49. Le TC est convenu de modifier les codes UPOV ZEAAA_MAY_EVE, ZEAAA_MAY_MAY et ZEAAA_MAY_SAC et les informations connexes afin d'établir les groupes de variétés "Popcorn", "Maïs doux" et "Maïs", comme indiqué au paragraphe 31 du document SESSIONS/2023/3, reproduit ci-après :

Actuel			Proposition			
Code UPOV	Nom botanique principal	Autre(s) nom(s) botanique(s)	Code UPOV	Nom botanique principal	Autre(s) nom(s) botanique(s)	Note
ZEAAA_MAY_EVE	<i>Zea mays</i> L. var. <i>everta</i> (Praecox) Sturt.	n.d.	ZEAAA_MAY_GPO	<i>Zea mays</i> L. subsp. <i>mays</i> Groupe maïs soufflé	<i>Zea mays</i> L. var. <i>everta</i> (Praecox) Sturt.; <i>Zea mays</i> L. convar. <i>microsperma</i> Koern.	Ajout d'un nouveau synonyme précédemment sous ZEAAA_MAY_MIC
ZEAAA_MAY_MIC	<i>Zea mays</i> L. convar. <i>microsperma</i> Koern.	n.d.	[pour supprimer]	n.d.	n.d.	Nom botanique principal ajouté comme autre nom botanique sous <i>Z. mays</i> L. subsp. <i>mays</i> Popcorn Group
ZEAAA_MAY_SAC	<i>Zea mays</i> L. <i>saccharata</i> Koern.	n.d.	ZEAAA_MAY_GSW	<i>Zea mays</i> L. subsp. <i>mays</i> Groupe maïs doux	<i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> L. <i>saccharata</i> Koern.	
ZEAAA_MAY_MAY	<i>Zea mays</i> L. subsp. <i>mays</i>	<i>Zea mays</i> var. <i>ceratina</i> L.; <i>Zea mays</i> var. <i>indentata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> var. <i>indurata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey	ZEAAA_MAY_GMA	<i>Zea mays</i> L. subsp. <i>mays</i> Groupe maïs	<i>Zea mays</i> var. <i>ceratina</i> L.; <i>Zea mays</i> var. <i>indentata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> var. <i>indurata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> var. <i>saccharata</i> (Sturtev.) L. H. Bailey; <i>Zea mays</i> L. <i>saccharata</i> Koern.; <i>Zea mays</i> L. var. <i>everta</i> (Praecox) Sturt.; <i>Zea mays</i> L. convar. <i>microsperma</i> Koern.	Réduction du champ d'application pour supprimer le maïs doux et le pop-corn

50. Le TC est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à consulter les contributeurs à la base de données PLUTO utilisant le code UPOV ZEAAA_MAY_MAY pour savoir s'il convient d'attribuer les entrées existantes au groupe *Zea mays* ssp. *mays* Maize.

Propositions de modifications des codes UPOV examinées par le TWO en 2023

51. Le TC est convenu de supprimer et de modifier les codes UPOV CLEOM_HAS, CLEOM_SPI, EPIPH_ANG, CALAT_CRO, CALAT_LOE, CALAT_ROS, CALAT_WAR, CALAT_LRO, OSTEO_ECK, OSTEO_FRU, OSTEO_ECC, CASTL_TRA, BERBE_AQU, BERBE_EUR, BERBE_NIT, BERBE_PUM, BERBE_REP, DESCH_FLE, UNCIN, UNCIN_DIV, UNCIN_EGM, UNCIN_RUB et UNCIN_UNC, comme indiqué dans le document SESSIONS/2023/3, paragraphes 34 à 57.

Questions pour information

52. Le TC a pris note des questions fournies pour information dans le document SESSIONS/2023/3.

Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen

53. Le TC a pris note des faits nouveaux rendus dans le document SESSIONS/2023/4, y compris l'enquête menée auprès des membres de l'Union pour obtenir des informations sur les politiques ou les obstacles juridiques susceptibles d'empêcher la coopération internationale en matière d'examen DHS. Le TC a noté que le CAJ serait invité à examiner le document et les mesures possibles pour accroître les possibilités de coopération internationale en matière d'examen DHS à sa quatre-vingtième session.

54. Le TC est convenu de soutenir l'échange d'informations des membres de l'UPOV sur les pratiques en matière d'examen DHS, y compris les manifestations visant à examiner l'effet de l'environnement sur l'expression des caractères et les collections de variétés.

55. Le TC a convenu qu'il était possible d'accroître l'échange d'informations, y compris la possibilité d'organiser des événements pour discuter des dispositions relatives aux tests dans les locaux des éleveurs, des critères d'indépendance et de la manière d'éviter les conflits d'intérêts.

Accroître la participation des nouveaux membres de l'Union aux travaux du TC et restructurer les travaux des TWP

56. Le TC a examiné le document TC/59/5.

Recommandations sur les propositions du document TC/58/18 "Enquête sur les besoins des membres et des observateurs en ce qui concerne les TWP".

57. Le TC a approuvé les recommandations du document TC/59/5, paragraphes 11 à 54, sous réserve des modifications suivantes :

[12] Il est recommandé de remplacer le paragraphe [12] par le texte suivant : "Il est recommandé Il est **recommandé** [12] que les questions pour information soient mises à disposition en ligne sur le site Web de l'UPOV sous forme de documents ou de -vidéos préenregistrées et présentées au cours de la session comme convenu par le président.

[17] Il est recommandé [17] de lire : Il est **recommandé** [17] d'organiser des séminaires sur les méthodes et techniques d'essai et sur les autres progrès de l'examen DHS en même temps que les réunions du comité technique, afin de mieux faire connaître ces progrès.

[18] Il est **recommandé** [18] que des expositions de recherche avec des sessions de posters soient envisagées en même temps que les séminaires organisés en conjonction avec les réunions du Comité technique comme moyen d'accroître la prise de conscience des développements. Les informations provenant des sessions de posters devraient également être mises à la disposition des experts qui ne sont pas physiquement présents aux sessions du TC.

L'indicateur d'exécution doit se lire comme suit "Pourcentage des demandes de protection des obtentions végétales dans les membres de l'UPOV couvertes par les principes directeurs d'examen de l'UPOV".

58. Le TC a examiné les recommandations [22] et [23] sur les sous-groupes des principes directeurs de test et a convenu d'ajouter une nouvelle recommandation sur l'élaboration d'orientations sur le rôle des experts principaux.

59. Le TC a convenu que l'efficacité des indicateurs de performance devrait être réexaminée périodiquement en même temps que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le présent document.

Mesures de mise en œuvre possibles

60. Le TC a convenu que les recommandations du document TC/59/5 pourraient être regroupées par affinité et mises en œuvre par des mesures similaires. Le TC a approuvé les mesures de mise en œuvre suivantes :

- (a) Déjà mis en œuvre : [40]
- (b) Aucune action n'est requise : [2] ; [3] ; [8] ; [9] ; [19] ; [20] ; [42]
- (c) Le Bureau de l'UPOV mettra en œuvre : [4] ; [12] ; [33] ; [34]

- (d) Le Bureau de l'UPOV mettra en œuvre, en collaboration avec l'hôte du TWP, le document intitulé "Directives à l'intention des hôtes de TWP" : [5] ; [6] ; [7] ; [10] ; [11] ; [13] ; [14] ; [15] ;
- (e) Le Bureau de l'UPOV assurera la mise en œuvre avec les présidents des TC et des TWP : [16] ; [17] ; [18] ; [35] ; [36] ; [37]
- (f) Le Bureau de l'UPOV fournira des comptes rendus au TC sur une base annuelle à partir de 2024 : [43]
- (g) Le Bureau de l'UPOV invitera le TC à se pencher sur la question sur une base annuelle à partir de 2024 : [44] ; [45]
- (h) Le Bureau de l'UPOV doit élaborer des propositions pour le TC de 2024 : [27] ; [29] ; [30] ; [31] ; [32] ; [38] ; [39] ; [41]
- (i) Lignes directrices pour les tests : [21] ; [22] ; [23] ; [24] ; [25] ; [26] ; [28]

61. Le TC est convenu que les recommandations relatives aux principes directeurs d'examen ([21] ; [22] ; [23] ; [24] ; [25] ; [26] et [28]) englobent une série d'aspects, notamment la nature et la structure de l'outil en ligne pour la rédaction des principes directeurs d'examen (modèle de principes directeurs d'examen basé sur le Web) et la structure des principes directeurs d'examen proprement dits. Le TC est convenu de créer un sous-groupe comme suit :

1. L'objectif du sous-groupe est d'élaborer des options à soumettre à l'examen du Comité technique, lors de sa soixantième session, pour répondre aux recommandations sur les principes directeurs d'examen présentées dans le document TC/59/5, y compris des options sur l'outil en ligne pour la rédaction des principes directeurs d'examen (modèle de principes directeurs d'examen basé sur le web) (recommandations [21] ; [22] ; [23] ; [24] ; [25] ; [26] et [28]).
2. Le sous-groupe devrait identifier les besoins et développer des options dans les principaux domaines suivants et devrait clarifier leurs interrelations :
 - l'amélioration de la structure des principes directeurs d'examen de l'UPOV
 - les exigences spécifiques des questionnaires techniques destinés à être utilisés dans UPOV PRISMA.
 - la création de lignes directrices nationales pour les tests, y compris l'utilisation de la traduction automatique ;
3. Les options élaborées devraient faciliter le travail des rédacteurs et du Bureau de l'Union. Toute modification de la structure du groupe spécial devrait faciliter la compréhension et la clarté du document final pour les experts techniques et les obtenteurs.
4. Les aspects suivants doivent être pris en considération :
 - Questions relatives aux principes directeurs d'examen de l'UPOV et au modèle TG, telles que
 - Élaborer un format TG qui faciliterait la rédaction et le téléchargement dans une série de formats utilisés par les membres de l'UPOV, y compris le matériel électronique.
 - Examiner les possibilités d'améliorer les explications sur les méthodes et les évaluations avec des références (liens) aux orientations dans les documents TGP.
 - Améliorer les liens afin d'assurer la cohérence des informations applicables aux différentes sections du guide technique (par exemple, matériaux, méthodes, évaluation des caractéristiques et questionnaire technique).
 - Améliorer les possibilités d'inclure des images, des tableaux et des éléments autres que du texte
 - réduire au minimum la nécessité pour le personnel du Bureau de l'UPOV d'intervenir pour mettre en forme et corriger les documents générés à l'aide de l'outil
 - Faciliter la traduction des principes directeurs d'examen dans les quatre langues officielles de l'UPOV, par exemple en ce qui concerne les obstacles liés au format, y compris les tableaux quadrilingues.
 - Faciliter la traduction automatique des documents TG de l'UPOV dans les langues des membres de l'UPOV
 - Élaboration de lignes directrices nationales pour les tests
 - Faciliter la conversion des principes directeurs d'examen de l'UPOV en principes directeurs d'examen nationaux, y compris les modifications et les ajustements nécessaires.
 - Permettre l'élaboration de principes directeurs d'examen nationaux à l'aide du modèle TG de l'UPOV pour les cultures dépourvues de principes directeurs d'examen de l'UPOV

5. D'autres aspects pourraient être proposés par le sous-groupe pour examen.
6. Le sous-groupe devrait se réunir par des moyens physiques et/ou virtuels à un moment et à une fréquence qui lui permettent de s'acquitter de son mandat, le cas échéant. Le sous-groupe devrait présenter des projets d'options pour examen par les groupes de travail techniques lors de leurs sessions en 2024. Le résultat des discussions devrait être présenté pour examen au TC, lors de sa soixantième session.
7. Le sous-groupe devrait être coordonné par une experte du Royaume-Uni, Mme Margaret Wallace, et sera composé d'experts de AR, AU, BR, BY, CA, CL, CN, DE, EU, FR, GH, JP, KE, NL, NZ, TZ, US, ZA et ISF et sera ouvert aux membres et aux observateurs.

Enquête de satisfaction des participants aux réunions hybrides TWV et TWF 2023

62. Le TC a pris note de l'enquête de satisfaction menée auprès des participants aux réunions hybrides du TWV et du TWF en 2023, telle que présentée dans le document TC/59/5, annexe III.

Ateliers préparatoires

63. Le TC a examiné le document TC/59/6.

64. Le TC est convenu d'organiser des ateliers préparatoires en 2024 sous la forme d'une série de webinaires, à des dates appropriées selon le calendrier des sessions du TWP, conjointement avec des ateliers avec participation physique, lorsque cela est demandé, comme indiqué aux paragraphes 17 à 20 du document TC/59/6.

65. Le TC a noté que les dispositions détaillées concernant les webinaires seraient finalisées par le Bureau de l'Union en coordination avec les présidents du TC et des TWP.

66. Le TC accepte de renommer le point de l'ordre du jour "Ateliers et webinaires TWP".

Techniques moléculaires

67. Le TC a examiné le document SESSIONS/2023/5.

Confidentialité et propriété des informations moléculaires

68. Le TC a noté des politiques rapportées et des discussions sur la confidentialité des informations moléculaires lors des sessions du TWP en 2023.

69. Le TC est convenu de réitérer l'invitation faite aux membres et aux observateurs de rendre compte des politiques existantes en matière de confidentialité des informations moléculaires aux TWP, lors de leurs sessions en 2024.

Discussion sur les techniques moléculaires dans l'examen DHS

70. Le TC a reçu les présentations suivantes sur les techniques moléculaires dans l'examen DHS :

Techniques moléculaires dans l'examen DHS - Position de l'Argentine	Argentine (Mme Ana Laura Vicario)
Amélioration des techniques de caractérisation et d'identification des variétés dans le cadre du système de protection des obtentions végétales - Évaluation du type de port des variétés de fraises à l'aide d'un marqueur d'ADN	Japon (M. Yoshiyuki Ohno)
La réforme du droit d'obtenteur pour l'avenir	Royaume-Uni (M. Sigurd Ramans-Harborough)

Questions pour information

71. Le TC a noté que les documents suivants ont été affichés en tant que documents pour information sur la page web du TC/59 :

- (a) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/59/4)
- (b) Réunions sur les demandes électroniques (EAM) (document SESSIONS/2023/6)
- (c) Bases de données de description variétale (document TC/59/7)
- (d) Modèle de principes directeurs d'examen basé sur le Web (document TC/59/5)

72. Le TC a entendu un exposé du Bureau de l'Union sur l'évolution du système E-PVP de l'UPOV, dont une copie figure dans le document SESSIONS/2023/6.

Lignes directrices pour les tests

73. Le TC a examiné le document TC/59/2.

Caractéristiques supplémentaires / états d'expression

74. Le TC a noté qu'aucun autre état d'expression ou caractéristique n'avait été notifié au Bureau de l'Union depuis la cinquante-huitième session du TC.

75. Le TC est convenu d'afficher sur la page Web des rédacteurs des principes directeurs d'examen du site Web de l'UPOV le caractère supplémentaire notifié par l'Union européenne pour les principes directeurs d'examen de la laitue ("Résistance à *Bremia lactucae* (BI) Isolate PT2036"), tel qu'il figure à l'annexe I du document TC/59/2.

Principes directeurs d'examen pour le brocoli (document TG/151/5)

76. Le TC a accepté la proposition du TWV de réviser le caractère "stérilité mâle" dans les principes directeurs d'examen du brocoli (document TG/151/5) en même temps que la révision de toutes les autres espèces de *Brassica oleracea*.

Lignes directrices pour l'adoption des tests

77. Sur la base des recommandations du TC-EDC, telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent document, le TC est convenu d'adopter les principes directeurs d'examen suivants :

TWP		Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
<u>NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN</u>							
JP	TWO	TG/OXYPE_CAE (proj.3)	Oxypetalum	Oxypetalum	Oxypetalum	Oxipetalum	<i>Oxypetalum coeruleum</i> (D. Don) Decne.
<u>REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
DE	TWF	TG/14/10(proj.8)	Pomme	Pommier	Apfel	Manzano	<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh.
GB	TWA	TG/36/7(proj.5)	Colza oléagineux	Colza	Raps	Colza	<i>Brassica napus</i> L. ssp. <i>nappus</i>

TWP		Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
DE	TWF	TG/43/8(proj.4)	Framboise ; framboise noire	Framboisier	Himbeere	Frambueso	<i>Rubus occidentalis</i> L., <i>Rubus idaeus</i> L.
JP	TWV	TG/90/7(proj.6)	Choux frisés	Chou kale	Choux frisés	Choux frisés	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>medullosa</i> Thell. , <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>viridis</i> L., <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>costata</i> DC., <i>rassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L., <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>palmifolia</i> DC.
DE	TWA	TG/134/4(proj.2)	Carthame	Carthame	Saflor	Cártamo	<i>Carthamus tinctorius</i> L.
PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS							
NL	TWV	TC/59/9, TG/151/5	Brocoli	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>italica</i> Plenck)
NL	TWV	TC/59/10, TG/54/7 Rev.	Choux de Bruxelles	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> DC.
NL	TWV	TC/59/11, TG/48/7 Rev.	Choux	Chou pommé	Wirsing	Col repollo	<i>Brassica oleracea</i> L. : <i>Brassica</i> (groupe des choux blancs) ; <i>Brassica</i> (groupe des choux de Milan) ; <i>Brassica</i> (groupe des choux rouges)
	TWV	TC/59/12, TG/49/8 Corr.	Carotte	Carotte	Möhre	Zanahoria	<i>Daucus carota</i> L.
NL	TWV	TC/59/13, TG/45/7 Rev.	Chou-fleur	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	<i>Brassica oleracea</i> L. convar <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i> L.
NL	TWV	TC/59/14, TG/75/7	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	La table des canons	<i>Valerianella locusta</i> L. ; <i>Valerianella eriocarpa</i> Desv.
	TWV	TC/59/15, TG/61/7 Rev. 2 Corr. 2	Concombre, cornichon	Concombre, Cornichon	Gurke	Pepino, Pepinillo	<i>Cucumis sativus</i> L.
NL	TWV	TC/59/17, TG/65/4 Rev.	Chou-rave	Chou-rave	Chou-rave	Colinabo	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>acephala</i> (DC.) Alef. var. <i>gongyloides</i> L. (Groupe <i>Brassica oleracea</i> L. <i>Gongyloides</i>)
QZ	TWV/ TWA	TC/59/19, TG/2/7	Maïs	Maïs	Maïs	Maíz	<i>Zea mays</i> L.
FR	TWV	TC/59/21, TG/63/7-TG/64/7 Rev. Corr.	Radis ; Radis noir	Radis rave, Radis de tous les mois	Rettich, Radieschen	Rábano de invierno, Rábano negro, Rabanito, Rábano	<i>Raphanus sativus</i> L. var <i>sativus</i> ; <i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner
NL	TWV	TC/59/23, TG/89/6 Rev.	Rutabaga	Rutabaga, Chou- navet	Kohlrübe	Colinabo L. var. <i>napobrassica</i> (L.) Rchb.	<i>Brassica napus</i> L. var. <i>napobrassica</i> (L.) Rchb.
NL	TWV	TC/59/25, TG/142/5 Rev.	Pastèque	Pastèque	Wassermelone	Sandía	<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Naka
NL	TWO	TC/59/26, TG/283/1 Rev.	Oncidium ; xOncidesa ; xlonocidium, xZelenkocidium	Oncidium ; xOncidesa ; xlonocidium, xZelenkocidium	Oncidium ; xOncidesa ; xlonocidium, xZelenkocidium	Oncidium ; xOncidesa ; xlonocidium, xZelenkocidium	<i>Oncidium</i> Sw. ; x <i>Oncidesa</i> Hort. ; x <i>lonocidium</i> Hort. ; x <i>Zelenkocidium</i> J.M.H.Shaw.

TWP		Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
	TWV	TC/59/27, TG/294/1 Corr. Rev. 4	Porte-greffes de tomates	Porte-greffe de tomate	Tomatenunter-	Portainjertos de tomate	<i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner ; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner ; <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum peruvianum</i> (L.) Mill. ; <i>Solanum pimpinellifolium</i> L. x <i>Solanum habrochaites</i> S. Knapp & D.M. Spooner

78. L'UPOV a adopté 338 principes directeurs d'examen, qui peuvent être consultés gratuitement sur le site web de l'UPOV (http://www.upov.int/test_guidelines/fr/).

79. Sur la base des recommandations du TC-EDC, telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent document, le TC a convenu que des clarifications rédactionnelles étaient requises de la part des principaux experts pour le projet de principes directeurs d'examen pour Weigela et la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la chicorée industrielle.

80. Le TC a noté que le projet de principes directeurs d'examen suivant n'avait pas été examiné par le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, et qu'il le serait lors de sa réunion suivante :

TWP		Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
<u>NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN</u>							
JP	TWF	TG/MORUS(proj.6)	Mûrier				<i>Morus</i> L.
<u>REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
FR	TWF	TG/35/8(proj.5)	Cerise douce	Cerisier doux	Süsskirsche	Cerezo dulce	<i>Prunus avium</i> (L.) L.
NL	TWV	TG/44/12(proj.4)	Tomate	Tomate	Tomate	Tomate	<i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum pimpinellifolium</i> L., <i>Solanum lycopersicum</i> L. x <i>Solanum cheesmaniae</i> (L. Ridley) Fosberg, <i>Solanum lycopersicum</i> L.
IT	TWF	TG/50/10(proj.7)	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	<i>Vitis</i> L.
NL	TWV	TG/76/9(proj.6)	Piment doux, piment fort, paprika, chili	Piment, Poivron	Paprika	Aji, Chili, Pimiento	<i>Capsicum annum</i> L.

TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
KR	TWV TG/105/5(proj.4)	Chou chinois	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	hybrides entre <i>Brassica rapa</i> L. Emend. Metzg. ssp. <i>pekinensis</i> (Lour.) Hanelt et <i>Brassica rapa</i> L. Emend. Metzg. ssp. <i>chinensis</i> (L.) Hanelt, hybrides entre <i>Brassica rapa</i> L. Emend. Metzg. ssp. <i>pekinensis</i> (Lour.) Hanelt et <i>Brassica rapa</i> L. var. <i>rapa</i> (L.) Thell, <i>Brassica rapa</i> L. subsp. <i>pekinensis</i> (Lour.) Kitam, <i>Brassica</i> × <i>turicensis</i> O. E. Schulz & Thell.
NL	TWO TG/181/4(proj.4)	Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	<i>Hippeastrum</i> Herb.
QZ	TWO TG/194/2(proj.4)	Lavandula/ Lavandula	Lavande vraie, Lavandins	Echter Lavendel, Lavendel	Lavándula, Lavenda	<i>Lavandula</i> L.
HU	TWF TG/230/2(proj.4)	Cerise acide ; cerise duc	Griotte, Cerisier acide	Sauerkirsche	Cerezo ácido, Guindo ; Cerezo Duke	<i>Prunus ×gondouinii</i> (Poit. & Turpin) Rehder, <i>Prunus cerasus</i> L.
PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS						
NL	TWV TC/59/18, TG/13/11 Rev. 2	Laitue	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
FR	TWV TC/59/20, TG/104/5 Rev. 2	Melon	Melon	Melone	Melón	<i>Cucumis melo</i> L.
NL	TWV TC/59/22, TG/55/7 Rev. 6	Épinards	Épinard	Spinat	Espinaca	<i>Spinacia oleracea</i> L.
FR	TWV TC/59/24, TG/119/4 Corr. 2	Légumes à moelle, courges	Courgette	Courgettes	Calabacín	<i>Cucurbita pepo</i> L.

Lignes directrices adoptées par correspondance dans 202 3

81. Le TC a noté que 4 principes directeurs d'examen révisés pour la conduite des essais de distinction, d'homogénéité et de stabilité, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, ont été adoptés par correspondance sur la base des modifications indiquées à l'annexe II du présent document et des changements linguistiques recommandés par le TC-EDC :

TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Espagnol	Nom botanique
REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS						
DE	TWF TG/22/11	Fraise	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	<i>Fragaria</i> L.
HU	TWA TG/81/7	Tournesol	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	<i>Helianthus annuus</i> L.
DE	TWO TG/94/7	Ling, bruyère sylvestre	Callune	Besenheide	Calluna	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull
NL	TWA TG/168/4	Statrice	Statrice	Statrice	Limonium	<i>Limonium</i> Mill. ; <i>Goniolimon</i> Boiss. ; <i>Psylliostachys</i> (Jaub. & Spach) Nevski

Corrections des lignes directrices pour les tests

82. Le TC a pris note des corrections à apporter aux principes directeurs d'examen adoptés pour le blé et la chicorée à feuilles :

(a) TG/3/12 Blé

La correction concerne uniquement le point suivant dans la version française des principes directeurs d'examen :

- Questionnaire technique : Caractère 5.7 (17) : ajouter l'état manquant de l'expression (3) "présence d'awns".

(b) TG/154/4 Rev. Leaf Chicorée

La correction concerne le point suivant :

- Tableau 1 : utiliser le même nombre pour les niveaux d'expression que dans le caractère 24 ; et "circulaire à oblate" lire "oblate à circulaire".

Projet de principes directeurs d'examen examiné par les TWP à l'adresse 2023

83. Le TC a pris note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les TWP, lors de leurs sessions en 2023, tels qu'ils figurent à l'annexe IV du document TC/59/2.

Projet de lignes directrices pour les essais à examiner par les TWP à l'adresse 2024

84. Le TC a approuvé le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen adoptés, tel qu'il figure à l'annexe V du document TC/59/2.

État des principes directeurs d'examen existants ou des projets de principes directeurs d'examen

85. Le TC a pris note de la liste des principes directeurs d'examen existants, telle qu'elle figure sur le site Web de l'UPOV (voir : https://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp).

86. Le TC a noté que les versions remplacées des principes directeurs d'examen sont disponibles sur la page "Superseded Test Guidelines" du site Web de l'UPOV (https://www.upov.int/test_guidelines/en/list_supersede.jsp).

Programme de travail du Comité de rédaction élargi (TC-EDC) en 2024.

87. Le TC est convenu de proposer au Conseil que le TC-EDC se réunisse à partir de 2024 aux dates suivantes :

- Semaine 3 [15 janvier 2024, à 21 heures, heure de Genève, et 17 janvier, à 11 heures, heure de Genève (par voie électronique)]
- Semaine 12 [19 et 20 mars 2024, heure de réunion à définir (par voie électronique)]
- Pendant les sessions de l'UPOV [21 octobre 2024 (soir) (réunion hybride)]

Questions pour information

88. Le TC a noté que les documents suivants ont été affichés en tant que documents pour information sur la page web du TC/59 :

- (a) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (document TC/59/4)
- (b) Réunions sur les demandes électroniques (EAM) (document SESSIONS/2023/6)
- (c) Bases de données de description variétale (document TC/59/7)
- (d) Modèle de principes directeurs d'examen basé sur le Web (document TC/59/5)

Programme de la soixantième session

89. Le TC a examiné l'organisation d'une séance de discussion ouverte lors de sa soixantième session et est convenu d'inviter à présenter un exposé sur les caractéristiques de résistance aux maladies dans le cadre de l'examen DHS. Le TC est convenu que la structure de la session de discussion ouverte et les grandes lignes des sujets seront préparées en consultation avec les présidents du TC et des TWP, l'Argentine, l'Australie, la Chine, la France, le Japon, les Pays-Bas, l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, CropLife, la CIOPORA, Euroseeds et l'ISF.

90. Le TC a arrêté le programme suivant pour sa soixantième session qui se tiendra les 21 et 22 octobre 2024 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Compte rendu du secrétaire général adjoint sur l'évolution de l'UPOV
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques
5. Questions soulevées par les groupes de travail techniques
6. Élaboration d'orientations et de documents proposés pour adoption par le Conseil
7. Mesures visant à renforcer la coopération en matière d'examen
8. Mesures visant à améliorer le soutien apporté à l'examen DHS
9. Techniques moléculaires
10. Bases de données d'information de l'UPOV
11. Ateliers et webinaires TWP
12. Discussion sur : Les caractéristiques de la résistance aux maladies dans l'examen DHS
13. Questions pour information :
 - (a) Réunion sur les demandes électroniques (EAM)
 - (b) Liste des genres et espèces pour lesquels les autorités ont une expérience pratique de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
14. Lignes directrices pour les tests
15. Programme de la soixante et unième session
16. Adoption du compte rendu (si le temps le permet)
17. Clôture de la session

91. Le TC adopte le présent rapport à la clôture de sa session le 24 octobre 2023.

[L'annexe I suit]

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROSAFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria
(e-mail: noluthandon@daff.gov.za)

Thapelo Martin SEKELE (Mr.), Variety Control Registration Officer, Scientist Production, Genetic Resources, Plant Breeder's Rights, Department of Agriculture, Land Reform and Rural Development, Pretoria
(e-mail: ThapeloS@dalrrd.gov.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Silvana BABBITT (Sra.), Presidenta, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: sbabbitt@inase.gob.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

Ana Laura VICARIO (Sra.), Directora Nacional de Desarrollo de Semillas, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: alvicario@inase.gob.ar)

Mariano Alejandro MANGIERI (Mr.), Director, Plant Variety Protection Office, National Seed Institute (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mmangieri@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Edwina VANDINE (Ms.), Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: edwina.vandine@ipaaustralia.gov.au)

Andrew HALLINAN (Mr.), Senior Examiner, Plant Breeders Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: andrew.hallinan@ipaaustralia.gov.au)

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, Plant Breeder's Rights, IP Australia, Woden
(e-mail: Isabel.Ward@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Jutta TAFERNER-KRIEGL (Ms.), Head of department for DUS testing and Plant Variety Protection, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien
(e-mail: jutta.taferner-kriegl@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA (Mr.), Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Stefânia PALMA ARAUJO (Ms.), Coordinator, Plant Variety Protection Office, National Plant Variety Protection Service, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasília
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

Renée CLOUTIER (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Renee.Cloutier@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Chief Agronomist, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Yonghai WANG (Mr.), Director-General, PVP Office, National Forestry and Grassland Administration, Beijing
(e-mail: kjzxxpc@cnpvp.net)

Guang CHEN (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plant, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: chenguang@cnpvp.net)

Xiujie ZHANG (Ms.), Division Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Beijing
(e-mail: zhxj7410@sina.com)

Yongqi ZHENG (Mr.), Researcher, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: zyq8565@126.com)

Boxuan WU (Mr.), Program Administrator, Division I, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
(e-mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

Chan ZHANG (Ms.), Program Officer, International Cooperation Department, National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
(e-mail: zhangchan_1@cnipa.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Alfonso Alberto ROSERO (Sr.), Director Técnico de Semillas, Subgerencia de Protección Vegetal, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá
(e-mail: alberto.rosero@ica.gov.co)

Olga Lucía LOZANO FERRO (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: olga.lozanof@cancilleria.gov.co)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ivana DUGALIĆ (Ms.), General Manager Advisor for Plant Production, Institute for Seed and Seedlings, Croatian Agency for Agriculture and Food, Osijek
(e-mail: ivana.dugalic@hapih.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÅNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN (Mr.), Director, Tystofte Foundation, Skaelskoer
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Shymaa ABOSHOSHA (Ms.), Agronomist, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza
(e-mail: sh_z9@hotmail.com)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Laima PUUR (Ms.), Counsellor, Organic Farming and Seed Department, Estonian Agricultural and Food Board, Viljandi
(e-mail: laima.puur@pta.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Christian HANNON (Mr.), Senior Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@usda.gov)

Florence DOVAL (Ms.), Foreign Affairs Officer, Office of Intellectual Property Enforcement, U.S. Department of State, Washington D.C.
(e-mail: DovalF@state.gov)

Jeffery HAY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Chambésy
(e-mail: hayjm@state.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Chambésy
(e-mail: fulenayn@state.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Chief Specialist, Finnish Food Authority, Loimaa
(e-mail: kaarina.paavilainen@ruokavirasto.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Clarisse LECLAIR (Ms.), Head of DUS Testing, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucaouzé
(e-mail: clarisse.leclair@geves.fr)

Carole DIRWIMMER (Ms.), Head of the Fruit DUS sector, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucaouzé
(e-mail: carole.dirwimmer@geves.fr)

GHANA / GHANA / GHANA / GHANA

Grace Ama ISSAHAQUE (Ms.), Registrar-General, Ministry of Justice, Accra
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

Teddy EDU-YAW (Mr.), Principal IT/IM Officer, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, Accra
(e-mail: eduyaw@gmail.com)

Audrey NEEQUAYE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: neequayea@ghanamission.ch)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Márton PÉCS (Mr.), Agricultural IT Expert, Department of Agricultural Variety Trials, Directorate of Agricultural Genetic Resources, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Budapest
(e-mail: pecsm@nebih.gov.hu)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Alessandro FARACI (Mr.), Patents Examiner, Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Enterprises and Made in Italy, Roma
(e-mail: alessandro.faraci@mise.gov.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Katsuhiko SAKA (Mr.), Councillor, Deputy Director-General, Export and International Affairs Bureau, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: katsuhiko_saka470@maff.go.jp)

Minori HAGIWARA (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori_hagiwara110@maff.go.jp)

Yoshiyuki OHNO (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: yoshiyuki_ono300@maff.go.jp)

Hiroshi AKAI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: hiroshi.akai@mofa.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Gentrix Nasimiyu JUMA (Ms.), Principal Plant Examiner, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: gjuma@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Inga OVSJANNIKA (Ms.), Senior Officer, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, Seed Control Department, State Plant Protection Service, Riga
(e-mail: inga.ovsjannika@vaad.gov.lv)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité Sanitaire de Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Leobigildo CÓRDOVA TÉLLEZ (Sr.), Director, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: leobigildo.cordova@agricultura.gob.mx)

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaria de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

Cecilia REQUEJO-JACKMAN (Ms.), Senior Plant Variety Rights Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Cecilia.R-Jackman@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) / AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) / AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) / ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELLECTUAL (OAPI)

Vladimir Ludovic MEZUI ONO (M.), Chef de Projet de Promotion des Obtentions Végétales (PPOV), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé, Cameroun
(e-mail: vladimir.mezui@oapi.int)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Bert SCHOLTE (Mr.), Head Department Variety Testing, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen
(e-mail: b.scholte@naktuinbouw.nl)

Marian A. VAN LEEUWEN (Ms.), DUS Specialist, Team DUS Vegetable Crops, Variety Testing Department, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: m.v.leeuwen@naktuinbouw.nl)

Marco HOFFMAN (Mr.), DUS Expert, Naktuinbouw, Roelofarendsveen
(e-mail: m.hoffman@naktuinbouw.nl)

PÉROU / PERU / PERU / PERÚ

Cintha Vanessa MINAYA LESCANO (Sra.), Especialista de Variedades Vegetales y Conocimientos Tradicionales, Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (INDECOPI), Lima
(e-mail: cminaya@indecopi.gob.pe)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL (Mr.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka
(e-mail: M.Krol@coboru.gov.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

JongPil KIM (Mr.), Director, Plant Variety Protection Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: kimjp21@korea.kr)

Yong Seok JANG (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbukdo
(e-mail: mushrm@korea.kr)

Chan Woong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Jeju-Do
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Tae Hoon KIM (Mr.), Senior Forest Researcher, Examiner, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: algae23@korea.kr)

Won-Bum CHO (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center (NFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: rudis99@korea.kr)

Hwan-Su HWANG (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety Center, Korea Forest Service, Chungcheongbuk-do
(e-mail: hwansu3368@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), Researcher, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: grin@korea.kr)

Dong-Min KIM (Mr.), Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS)
(e-mail: acekdm@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON (Mr.), Director, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Chief expert, Patents Division, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

María Ayalivis GARCÍA MEDRANO (Sra.), Directora, Oficina para el Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo
(e-mail: mgarcia@orevado.gob.do)

Octavio Augusto BERAS-GOICO JUSTINIANO (Sr.), Encargado del Departamento Legal, Oficina de Registro de Variedades y Obtenciones Vegetales (OREVADO), Santo Domingo
(e-mail: ota470@gmail.com)

Ivonne Nicole JACOBO TRIGO (Ms.), Counsellor, Permanent Mission Geneva
(e-mail: ijacobo@mirex.gob.do)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), General affairs of DUS testing, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI), Morogoro
(e-mail: dg@tosci.go.tz)

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders' Rights, Plant Breeders Rights' Office, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: twalib.njohole@kilimo.go.tz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: enescu_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Kat DEEKS (Ms.), Plant Variety and seeds policy Team Leader, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Cambridge
(e-mail: katherine.deeks@defra.gov.uk)

Michael BROWN (Mr.), Head of Plant Variety and Seeds (PVS), Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: Michael.Brown@apha.gov.uk)

Margaret WALLACE (Ms.), Head of Agricultural Crop Characterisation, NIAB, Cambridge
(e-mail: margaret.wallace@niab.com)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Manager of UK Variety Listing and PBR, Plant Varieties and Seeds, Animal and Plant Health Agency (APHA), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

Hilary PAPWORTH (Ms.), Senior Technical Manager, NIAB, Cambridge
(e-mail: hilary.papworth@niab.com)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Lubomir BASTA (Mr.), Head of DUS testing, Department of Variety Testing, Central Control and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Bratislava
(e-mail: lubomir.basta@uksup.sk)

Ján GALBAVY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Grand-Saconnex
(e-mail: Jan.Galbavy@mzv.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (M.), Ingénieur en chef, Chef service Évaluation, Homologation et Protection des Obtentions Végétales, Direction Générale de la Santé Végétale et de Contrôle des Intrants Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis
(e-mail: bo.dgpcqpa@iresa.agrinet.tn)

TÜRKIYE / TÜRKIYE / TÜRKEI / TÜRKIYE

Ömer Faruk ATAY (Mr.), Designated Person Of Türkiye To UPOV, General Directorate of Plant Production, Ankara
(e-mail: Omerfaruk.atay@tarimorman.gov.tr)

Mehmet ÇAKMAK (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Msc., Seed Department, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara
(e-mail: mehmet.cakmak@tarimorman.gov.tr)

Nilufer YILDIRIM SOZMEN (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Ankara
(e-mail: nilufer.sozmen@tarimorman.gov.tr)

Aysen ALAY VURAL (Ms.), Research Programme Coordinator, General Directorate Of Agricultural Research and Policy, Ankara
(e-mail: aysen.alayvural@tarimorman.gov.tr)

Evrans DOĞAN (Ms.), Research Programme Coordinator/Agricultural Engineer, General Directorate Of Agricultural Research and Policy, Ankara
(e-mail: evrans.dogan@tarimorman.gov.tr)

Sinem GÜLER (Ms.), Research Programme Coordinator, General Directorate Of Agricultural Research and Policy, Ankara
(e-mail: sinem.guler@tarimorman.gov.tr)

Çagri OVAYURT (Ms.), Agricultural Engineer, General Directorate of Agricultural Research and Policies, Ankara
(e-mail: cagri.ovayurt@tarimorman.gov.tr)

UKRAINE / UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Nataliia HOLICHENKO (Ms.), Head, Department of International Cooperation and Support of the UPOV Council Representative, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, Kyiv
(e-mail: nataliia.holichenko@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Jean MAISON (Mr.), Deputy Head, Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers (e-mail: maison@cpvo.europa.eu)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Daniel BAYCE MUÑOZ (Sr.), Director Ejecutivo, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Canelones
(e-mail: dbayce@inase.uy)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Ali NAMAZI (Mr.), Head of Plant Varieties, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
(e-mail: anamazi@saip.gov.sa)

Fahd ALAIJAN (Mr.), Patent Support Expert, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
(e-mail: fajlan@saip.gov.sa)

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KASACHSTAN / KAZAJSTÁN

Talgat AZHGALIYEV (Mr.), Chairman, State Commission for Variety Testing of Agricultural Crops (RSI), Ministry of Agriculture, Nur-Sultan
(e-mail: office@sortcom.kz)

Ademi GABDOLA (Ms.), Head of patentability examination department, State Commission for variety testing of agricultural crops, Nur-Sultan
(e-mail: for_work_15@mail.ru)

MALAISIE / MALAYSIA / MALAYSIA / MALASIA

Foong Lian SOO (Ms.), Principal Assistant Director, Crop Quality Control Division, Plant Variety Protection Section, Department of Agriculture (DOA), Putrajaya
(e-mail: lian@doa.gov.my)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Jaruwan SUKKHAROM (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva
(e-mail: jaruwan@thaiwto.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA)

Catherine LANGAT (Ms.), Technical Manager, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya
(e-mail: catherine@afsta.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Khaoula BELHAJ-FRAGNIERE (Ms.), Regulatory Affairs Manager, Nyon, Switzerland
(e-mail: k.belhajfragniere@worldseed.org)

Astrid M. SCHENKEVELD (Ms.), Specialist, Plant Breeder's Rights & Variety Registration | Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V., De Lier, Netherlands
(e-mail: a.schenkeveld@rijkszwaan.nl)

Kim MAESSEN-VAN BUGGENUM (Ms.), Plant Variety Protection Officer, BASF Vegetable Seeds, Nunhem, Netherlands
(e-mail: Kim.vanbuggenum@vegetableseeds.basf.com)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION FÜR GEWERBLICHES EIGENTUM (ARIPO)
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Flora Kokwihyukya MPANJU (Ms.), Intellectual Property Director, African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO), Harare, Zimbabwe
(e-mail: fmpanju@aripo.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À
REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF
ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE
GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER GARTENBAULICHER PFLANZEN
(CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS HORTÍCOLAS DE
REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Paulo PERALTA (Mr.), Technical Expert, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: paulo.peralta@ciopora.org)

EUROSEEDS

Claudius MARONDEDZE (Mr.), Technical Manager Plant Health and Seed Trade, Euroseeds, Brussels, Belgium
(e-mail: claudiusmaronedze@euroseeds.eu)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay
(e-mail: drisso@saaseed.org)

Alfredo PASEYRO (Sr.), Director Ejecutivo, ASA Asociación Semilleros Argentinos, Caba, Argentina
(e-mail: alfredo.paseyro@asa.org.ar)

IV. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Beate RÜCKER (Ms.), Chair

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Ms.), Vice-Chair

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Daren TANG (Mr.), Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Vice Secretary-General

Martin EKVAD (Mr.), Director of Legal Affairs

Leontino TAVEIRA (Mr.), Director of Global Development and Technical Affairs

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Ariane BESSE (Ms.), Administrative Assistant

Romy OERTEL (Ms.), Secretary I

Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

[L'annexe II suit]

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Général

Plusieurs documents	de mettre CMS en toutes lettres la première fois qu'il apparaît dans une explication et de lire "stérilité mâle cytoplasmique (CMS)".
---------------------	---

Principes directeurs d'examen adoptés lors de la cinquante-neuvième session du Comité technique*Révisions partielles***TC/59/9 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le brocoli**

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/9 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le brocoli serait soumise au TC pour adoption.

Ad. 24	le paragraphe relatif à l'essai en plein champ doit se lire comme suit : "Vérifier la présence de pollen sur les étamines : si le pollen est présent sur les étamines, la stérilité mâle est absente ; si le pollen est absent sur les étamines, la stérilité mâle est présente".
Ad. 24	premier paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "... Si le marqueur de la CMS est présent, ..."
Ad. 24	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN..."

TC/59/10 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour les choux de Bruxelles

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/10 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen du chou de Bruxelles serait soumise au TC pour adoption.

Ad. 21	le paragraphe relatif à l'essai en plein champ doit se lire comme suit : "Vérifier la présence de pollen sur les étamines : si le pollen est présent sur les étamines, la stérilité mâle est absente ; si le pollen est absent sur les étamines, la stérilité mâle est présente".
Ad. 21	premier paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "... Si le marqueur de la CMS est présent, ..."
Ad. 21	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN..."

TC/59/11 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/11 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen du chou serait soumise au TC pour adoption.

Ad. 35	le paragraphe relatif à l'essai en plein champ doit se lire comme suit : "Vérifier la présence de pollen sur les étamines : si le pollen est présent sur les étamines, la stérilité mâle est absente ; si le pollen est absent sur les étamines, la stérilité mâle est présente".
--------	---

Ad. 35	premier paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "... Si le marqueur de la CMS est présent, ..."
Ad. 35	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN...".

TC/59/12 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la carotte

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/12 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la carotte soit soumise au TC pour adoption.

TC/59/13 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-fleur

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/13 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-fleur serait soumise au TC pour adoption.

Ad. 25	essai sur le terrain, première phrase : remplacer "de" par "le".
Ad. 25	Test de marqueur ADN, dernière phrase du premier paragraphe comme suit : "Les marqueurs correspondant au gène fonctionnel ou non fonctionnel sont basés sur 3 marqueurs SNP situés à la position ~1296bp dans le gène (Han et al. 2019).
Ad. 25	Test de marquage de l'ADN, deuxième paragraphe : "Le test de marquage peut être effectué en multiplex avec le test de marquage de la stérilité masculine (Ad. 28).
Ad. 25, 8.	White (1) au lieu de "...la variété a des fleurs blanches. Les deux sondes sont présentes (hétérozygote), la variété a des fleurs blanches".
Ad. 25, 8.	Jaune (2), dernier alinéa comme suit : "Dans les cas où le test du marqueur d'ADN...".
Ad. 25, annexe	la phrase sous le tableau "Aspects spécifiques" est supprimée
Ad. 28	Test du marqueur ADN et/ou essai sur le terrain, troisième paragraphe : "Dans les cas où seul un test de marquage de l'ADN est autorisé (variétés multipliées par voie sexuée des niveaux 1 et 3) et où le marqueur CMS semble absent... Dans les cas où le test de marquage de l'ADN ne..."
Ad. 28	la dernière phrase doit se lire "Le test de marquage peut être effectué en multiplex avec le test de marquage de la couleur de la fleur (Ad. 25)".

TC/59/14 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour Cornsalad

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/14 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de Cornsalad soit soumise au TC pour adoption.

TC/59/15 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le concombre et le cornichon

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/15 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen du concombre, du cornichon soit soumise au TC pour adoption.

TC/59/16 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la chicorée industrielle

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/16 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC est convenu que des précisions rédactionnelles devaient être apportées par l'expert principal sur la révision partielle des principes directeurs d'examen de la chicorée industrielle (indiquées ci-dessous par "# ") et a décidé de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen lors de la réunion qu'il est proposé de tenir en janvier 2024.

Char. 1	à indiquer MS/MG/VG
#Ad. 1	- au lieu de "Les observations doivent être effectuées par des méthodes cytologiques standard telles que ...". - ajouter une explication pour polyploïde (voir par exemple la révision du TG Betterave fourragère (TG/150/4(proj.1))

TC/59/17 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-rave

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/17 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-rave serait soumise au TC pour adoption.

Ad. 24	le paragraphe relatif à l'essai en plein champ doit se lire comme suit : "Vérifier la présence de pollen sur les étamines : si le pollen est présent sur les étamines, la stérilité mâle est absente ; si le pollen est absent sur les étamines, la stérilité mâle est présente".
Ad. 24	premier paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "... Si le marqueur de la CMS est présent, ..."
Ad. 24	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN...".

TC/59/19 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le maïs

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/19 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le maïs serait soumise au TC pour adoption.

5.13 (32)	<u>Uniquement les variétés avec type d'épi : doux ou cireux</u> : Épi : nombre de couleurs (supprimer l'espace supplémentaire ici) de grains
-----------	--

TC/59/21 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le radis ; radis noir

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/21 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le radis ; radis noir soit soumise au TC pour adoption.

Char. 1	- à indiquer MS/MG/VG - supprimer "C"
Ad. 1	A lire : Les observations doivent être effectuées par des méthodes cytologiques standard telles que ..."

TC/59/23 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-navet et le rutabaga

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/23 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-navet et le rutabaga serait soumise au TC pour adoption.

Char. 23	ajouter le type d'expression et des notes de bas de page similaires comme dans le TG Chou-rave (car le type d'expression et la méthode d'observation ne sont pas encore inclus dans le TG ; basé sur l'ancien modèle)
Char. 23	pour lire "Stérilité masculine"
Ad. 23	le paragraphe sur l'essai sur le terrain doit se lire "Des observations doivent être faites...".
Ad. 23	premier paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "... Si le marqueur de la CMS est présent, ..."
Ad. 23	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN...".

TC/59/25 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour la pastèque

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/25 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la pastèque serait soumise au TC pour adoption.

Char. 1	à indiquer MS/MG/VG
Ad. 1	- lire "Les observations doivent être effectuées par des méthodes cytologiques standard telles que ..." et supprimer "par" de a. à c.

TC/59/26 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour l'Oncidium

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/26 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen de l'Oncidium soit soumise au TC pour adoption.

TC/59/27 Révision partielle des principes directeurs d'examen pour les porte-greffes de tomate

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TC/59/27 et est convenu que la révision partielle des principes directeurs d'examen des porte-greffes de tomate soit soumise au TC pour adoption.

Nouvelles lignes directrices pour les tests

Oxypetalum (<i>Oxypetalum coeruleum</i> (D. Don) Decne.)	TG/OXYPE_CAE(proj.3)	M. Naoki Eguchi (JP)	TWO	*
	Nombre de caractères : 28 Nombre de caractères (*): 11 11	(Experts intéressés : NL, QZ, CIOPIORA)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/OXYPE_CAE(proj.3) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC a décidé que le projet de principes directeurs d'examen pour l'Oxypetalum serait soumis au TC pour adoption.

Général	d'orthographier "variétés reproduites par voie sexuée" (avec trait d'union) dans l'ensemble du TG
4.2.3	supprimer "autogames".
Char. 10	supprimer "densité de"
8.1 (a)	lire "Les observations doivent être effectuées lorsqu'environ 50 % des fleurs de la première inflorescence sont ouvertes".
8.1 (b)	lire "Les observations doivent être faites à...".
8.1 (c)	supprimer "typique".
8.1 (d)	par "Les observations doivent être effectuées sur la branche la plus longue lorsque les fleurs du quatrième nœud à partir de la base de l'inflorescence sont complètement ouvertes".
8.1 (e)	pour lire "Les observations doivent être effectuées sur des fleurs complètement ouvertes".
8.1 (f)	pour lire "Pour les variétés à fleurs semi-doubles ou doubles, les observations doivent porter sur les lobes extérieurs de la corolle".

Révisions

Pomme (<i>Malus domestica</i> (Suckow) Borkh.)	TG/14/10(proj.8)	M. Erik Schulte (DE)	TWF	*
	Nombre de caractères : 51 Nombre de caractères (*): 34	(Experts intéressés : AU, BR, CA, CL, CN, CZ, FR, HU, JP, KR, MX, NL, NZ, PL, QZ, RU, ZA, CIOFORA)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/14/10(proj.8) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC a décidé que le projet de lignes directrices de test pour la pomme serait soumis au TC pour adoption.

2.3	lire "5 arbres, greffons ou pousses pour le greffage" et "10 arbres, greffons ou pousses pour le greffage".
4.1.4	supprimer le deuxième paragraphe
Char. 1	le stade de croissance doit être indiqué comme 00 ou 39
Char. 2-5	stade de croissance à indiquer comme 00
Char. 13	L'état 3 ne correspond pas à la formulation de l'Ad. 13. L'un dit "réfléchi" et l'autre "élevé".
Char. 49, 50, 51	supprimer les stades de croissance (couverts par (+))
8.1 (a)	de lire "Les observations doivent être faites après au moins une récolte satisfaisante de fruits".
8.1.(b)	de lire "Les observations doivent être effectuées dans le tiers central des pousses latérales dormantes en hiver, après au moins une récolte satisfaisante de fruits".
8.1 (c)	supprimer "(stade de croissance 39)"
Ad. 1	la première phrase doit se lire "..., après au moins une récolte satisfaisante de fruits".
Ad. 3	supprimer la phrase
Ad. 4	pour lire "Des observations devraient être faites...".
Ad. 5	lire "Les observations doivent être effectuées par comptage dans une zone définie [par exemple une zone de 1 cm ²]..." (comme dans l'ad. 38)
Ad. 13	d'ajuster les états en fonction du libellé du tableau des caractéristiques
Ad. 26	Mettre à jour les états "coniques" en les remplaçant par "coniques", ce qui correspondrait aux états de la caractéristique.
Ad. 35	pour lire "Le roussissement est une finition rugueuse brun terne sur la peau".

Ad. 45	La couleur principale est celle dont la surface est la plus grande. La couleur secondaire est la couleur dont la surface est la deuxième plus grande. Dans les cas où les surfaces de la couleur principale et de la couleur secondaire sont trop similaires pour que l'on puisse déterminer avec certitude quelle couleur a la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.
Ad. 46	lire "Voir Ad. 45"
Ad. 47	lire "Voir Ad. 45"
Ad. 50	de remplacer "dégression" par "régression"
Annonce 51	Supprimer "de" dans la phrase "... a atteint son optimum de saveur et d'arôme..."
p. 8.3	- les illustrations doivent figurer sous le tableau des stades de croissance, en utilisant uniquement les illustrations des stades utilisés dans le document d'orientation (comme dans le projet de document d'orientation sur la cerise douce). - pour ajouter l'étape 55 manquante au tableau
8.4	- ajouter "Tenroy" et "synonyme Royal Gala" - à déplacer au chapitre 6.4

Colza oléagineux (<i>Brassica napus</i> L. ssp. <i>napus</i>)	TG/36/7(proj.5)	Mme Margaret Wallace (GB)	TWA	*
	Nombre de caractères : 24 Nombre de caractères (*): 9	(Experts intéressés : AR, AU, BR, CA, CN, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, IT, JP, KR, NZ, PL, QZ, SK, UY, CLI, Euroseeds, ISF)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/36/7(proj.5) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC a décidé que le projet de principes directeurs d'examen pour le colza oléagineux serait soumis au TC pour adoption.

Noms alternatifs	pour ajouter la dénomination française "Canola"
Char. 13	supprimer le trait d'union dans l'état 4 pour lire "orange jaune".
Char. 11	lire "Feuille : incisions de la marge".
Ad. 11	ajouter la phrase manquante comme dans le proj.4 pour lire "Les observations doivent être faites sur le tiers supérieur de la feuille".
Ad. 18	- pour lire : "Pour mesurer la longueur, toutes les branches latérales doivent être relevées à la verticale..." - pour vérifier l'illustration (non visible)
8.1 (c)	remplacer "midpart" par "middle".
TQ 7.3.3	pour épeler GMS et CMS ("Genetic Male Sterility" et "Cytoplasmic Male Sterility")

Framboise (<i>Rubus idaeus</i> L. ; <i>Rubus occidentalis</i> L.)	TG/43/8(proj.4)	M. Erik Schulte (DE)	TWF	*
	Nombre de caractères : 41 Nombre de caractères (*): 23	(Experts intéressés : AU, CA, CN, CZ, HU, IT, JP, KE, KR, MX, NZ, PL, QZ, CIOPORA)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/43/8(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC a décidé que le projet de lignes directrices de test pour Raspberry serait soumis au TC pour adoption.

Noms botaniques	Corriger FR en Framboisier noir et Framboisier de Virginie
1.	supprimer "et leurs hybrides" et ajouter le code UPOV pour les hybrides (cohérence avec TQ 1)

2.3	supprimer "." après 10 plantes
3.3.2	à supprimer
Char. 2	supprimer (a)
Char. 3	déplacer "en cas de croissance rapide" au chapitre 8.2
Caractères. 10 à 14	remplacer "épines" par "piquants".
Char. 22, 23	lire "... latéraux"
Char. 35	lire "orange rougeâtre" à l'état 4
8.1 (a)	comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur des cannes pleinement développées de la saison en cours".
8.1 (b)	à supprimer [couvert par le point a)] et ajouter le point a) aux caractéristiques indiquées comme b) (caractéristiques 5 à 9)
8.1 (c)	lire "Les observations doivent être faites dans le tiers moyen sur des cannes de la saison en cours complètement développées".
8.1 (d)	de lire "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées du tiers central des cannes de la saison en cours".
8.1 (f)	lire "... sur les fruits cueillis ...".
Ad. 2	lire "Si l'écorce se détache des cannes, une zone d'écorce non pelée doit être observée".
Ad. 4, 21	pour lire "Des observations devraient être faites...".
Ad. 5	Corriger en "période végétative" (tout au long de la TG)
Ad. 13	pour ajouter le mot "Base" sous la flèche
Ad. 21	lire "Le pliage le long des veines latérales / entre les veines latérales doit être observé".
Ad. 27	pour lire "Les observations doivent être faites avec les pétales pressés en position horizontale".
Ad. 38	pour lire "L'époque du début de la floraison est atteinte lorsque 10 % des fleurs sont ouvertes".
Ad. 40	lire "L'époque du début de la maturation du fruit est atteinte lorsque le fruit peut être facilement retiré du tore".
9.	2 nd référence "Monographie CTIFL"

Choux frisés	TG/90/7(proj.6)	M. Toshiya Kobayashi (JP)	TWV	*
	Nombre de caractères : 28 Nombre de caractères (*) : 9	(Experts intéressés : AU, CN, DE, ES, FR, GB, IT, JP, KE, KR, NL, QZ, CLI, Euroseeds, ISF)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/90/7(proj.6) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC a décidé que le projet de principes directeurs d'examen pour le chou frisé serait soumis au TC pour adoption.

Général	d'orthographe "variétés reproduites par voie sexuée" (avec trait d'union) dans l'ensemble du TG
1.2	remplacer "inter-variant" par "interspécifique".
2.3	lire "30 jeunes plantes" pour les variétés à multiplication végétative
Char. 22	pour lire "Lame de la feuille : torsion"
8.1 (c)	à lire "Le limbe n'est pas...."
8.2	pour éclaircir ou supprimer l'arrière-plan des illustrations et harmoniser l'ensemble des illustrations. (Ad. 1, 14, 18, 20, 21, 23, 25)
Ad. 3	lire "Les observations de la position du point de croissance doivent être effectuées par rapport au sommet de la plante".
Ad. 7	comme suit : "Les observations doivent être effectuées après la montaison mais avant la floraison. Elle doit être évaluée en fonction du nombre de nœuds de ramification le long de la tige principale".

Ad. 13	2. lire "Leur longueur est la plus équivalente ...".
Ad. 17, 18	pour lire "Les observations doivent être faites sur le tiers supérieur du limbe déplié".
Ad. 28	le paragraphe relatif à l'essai en plein champ doit se lire comme suit : "Vérifier la présence de pollen sur les étamines : si le pollen est présent sur les étamines, la stérilité mâle est absente ; si le pollen est absent sur les étamines, la stérilité mâle est présente".
Ad. 28	premier paragraphe sur le test du marqueur ADN : "Si le marqueur CMS est absent, ..." et "... Si le marqueur CMS est présent, ...".
Ad. 28	deuxième paragraphe sur le test du marqueur d'ADN : "Dans les cas où le résultat du test du marqueur d'ADN...".

Carthame (<i>Carthamus tinctorius</i> L.)	TG/134/4(proj.2)	Mme Beate Rücker (DE)	TWA	*
	Nombre de caractères : 21 Nombre de caractères	(Experts intéressés : CZ, ES, FR, JP, QZ, Euroseeds)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/134/4(proj.2) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

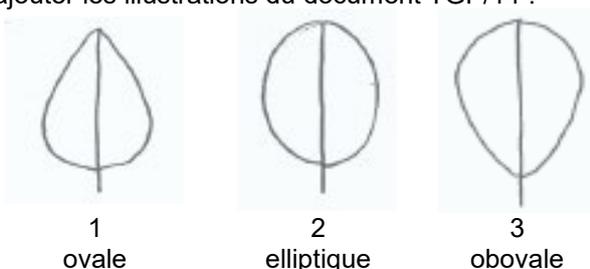
Le TC-EDC a décidé que le projet de principes directeurs d'examen pour le carthame serait soumis au TC pour adoption.

3.	ajouter ASW 4 (a)
Char. 5	lire "Première feuille : les incisions"
Char. 16	lire "Feuille : incisions"
8.1 (a)	ajouter "du tronc principal" à la fin de la phrase
8.1 (b)	pour lire "Les observations doivent être faites sur les bractées intérieures".
Ad 6.	comme suit : "...ayant au moins un capitule ouvert".

Weigela (<i>Weigela</i> Thunb.)	TG/148/3(proj.4)	Mme Stéphanie Christien (FR)	TWO	*
	Nombre de caractères : 44 Nombre de caractères	(Experts intéressés : CA, DE, GB, HU, QZ, CIOFORA)		

Le TC-EDC, lors de sa réunion des 17, 18 et 23 octobre 2023, a examiné le document TG/148/3(proj.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau suivant.

Le TC-EDC est convenu que des précisions rédactionnelles devaient être apportées par l'expert principal sur le projet de principes directeurs d'examen pour Weigela (indiquées ci-dessous par "#") et a décidé de réexaminer le projet de principes directeurs d'examen lors de sa réunion proposée en janvier et mars 2024.

2.2	comme suit : "Le matériel doit être fourni sous la forme de plantes de deux ans sur leurs propres racines".
Char. 6	supprimer "légèrement" à l'alinéa 2
Char. 10	d'ajouter les illustrations du document TGP/14 : 
#Char. 28	lire "Plante : fleurs de différentes couleurs" (et mettre à jour les caractères suivants dans la partie soulignée)
Caractères. 29 à 39	supprimer "la présence de"

#Char. 34 à 39	- remplacer "majoritairement présent" par "le plus fréquent" - remplacer "deuxième principalement" par "deuxième plus fréquent". - de remplacer "troisième prédominant" par "troisième plus fréquent"
Char. 40	ajouter un trait d'union à "semi-érect".
Ad. 8 et 9	A combiner.
Ad. 18	pour supprimer la colonne de l'état 4
Ad. 28	pour ajouter "Absent : toutes les fleurs ont la même couleur. Présent : des fleurs de couleurs différentes sont présentes sur la même plante".
Ad. 42	Le texte de l'Ad. 41 a été dupliqué dans Ad. 42 et doit être supprimé
#TQ 5.4, 5.16	pour vérifier s'il faut supprimer "autre (veuillez préciser)" (ne s'applique généralement qu'aux caractéristiques de l'ERS)

Lignes directrices adoptées par correspondance

Révisions

TG/168/4(PROJ.4) Static

Le TC-EDC, lors de sa réunion tenue à Genève le 21 mars 2023, a examiné le document TG/168/4(PROJ.4) et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour Static serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Page de couverture	ajouter "Limonium" comme nom français (il est déjà écrit dans le titre français)
Char. 2	- ajouter (b) - à déplacer après char. 12
Char. 3	pour ajouter VG
Char. 4	pour ajouter VG
Char. 8	lire "Feuille : densité des poils sur la face supérieure"
Char. 9	lire "Feuille : densité des poils sur le bord"
Char. 11	pour lire "Feuille : lobing"
Char. 13	- lire "Pédoncule : longueur" - pour ajouter VG
Char. 14	- lire "Pédoncule : épaisseur" - pour ajouter VG
Char. 15	- lire "Pédoncule : densité des poils" - réduire l'échelle à 5 notes (confirmer les niveaux des variétés d'exemple avec l'expert principal)
Char. 16	lire "Largeur du pédoncule de l'aile".
Char. 17	lire "Pédoncule : ondulation du bord de l'aile".
Char. 20	- lire "Inflorescence : degré de ramification" - corriger l'orthographe de la variété d'exemple pour la note 3 "Zastosella". - d'ajouter les illustrations suivantes



3
faible



5
moyen



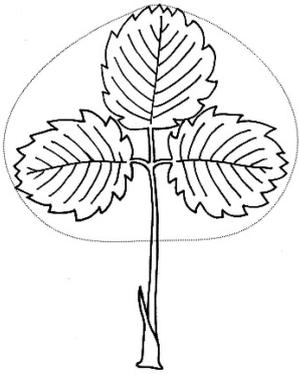
7
fort

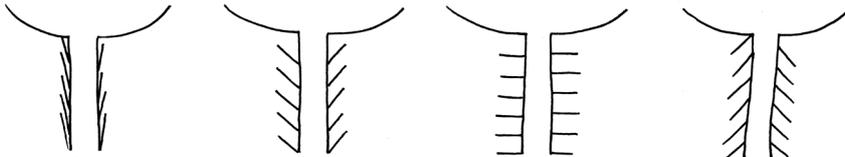
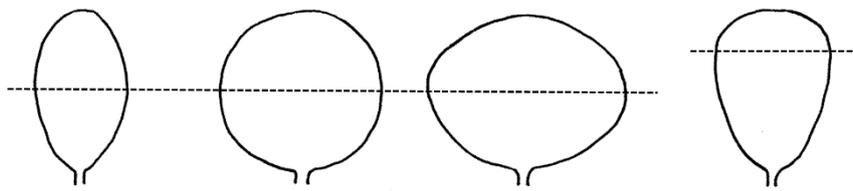
Char. 23	pour ajouter VG
Char. 24	- pour ajouter VG - réduire l'échelle à 5 notes (confirmer les niveaux des variétés d'exemple avec l'expert principal)
Char. 27	pour lire "Calice : couleur des côtes"
Char. 29	- lire "similaire ou plus courte" à l'alinéa 1 - l'état 6 "pas clairement visible" devient l'état 1
Char. 30	pour ajouter VG
Char. 32	lire "Corolle : incision de l'apex des lobes"
8.1 (a), (b)	au lieu de "Il convient de faire des observations ...".
8.1 (a)	de lire "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées à partir du tiers central de la rosette".
8.1 (b)	de lire "Les observations doivent être faites sur la plante à sa hauteur maximale (les premières inflorescences sont souvent plus courtes que les suivantes)".
Ad. 1	comme suit : "Les observations doivent être effectuées de la base de la plante jusqu'au sommet de l'inflorescence. Les tiges les plus hautes doivent être ignorées et la hauteur moyenne des tiges doit être observée. Remarque : la première inflorescence peut être plus courte que les inflorescences formées ultérieurement."
Ad. 4	- pour lire "Les observations doivent être effectuées sur la partie la plus large de la feuille, à angle droit par rapport à la nervure centrale". - supprimer l'illustration répétée de l'ad. 3 avec "Voir Ad. 3"
Ad. 14	supprimer ", à l'aide d'un pied à coulisse"
Ad. 16	pour lire "Les observations doivent être faites dans le tiers moyen du pédoncule".
Ad. 18	comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur la première branche, de la base de la plus grande stipule jusqu'à son extrémité".
Ad. 19	- Type II : correction de l'orthographe de "branchages". - Type IV : lire : "... pédoncule court à long".
Ad. 23	supprimer le libellé et ajouter l'illustration de l'ad. 24
Ad. 24	supprimer le libellé et l'illustration et ajouter "Voir Ad 23".
Ad. 28	essayer d'améliorer la qualité de la photo pour l'état 2
9.	revoir le format (voir le document TGP/7) et ajouter des pays (selon le compte rendu du TWO)

TC-EDC/Mar23/3 Questions à résoudre concernant les principes directeurs d'examen soumis à l'adoption du Comité technique : Fraise

Le TC-EDC, lors de sa réunion tenue à Genève le 21 mars 2023, a examiné les documents TG/22/11(PROJ.5) et TC-EDC/Mar23/3 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations fournies, le projet de principes directeurs d'examen pour la fraise serait diffusé au TC pour adoption par correspondance.

Tableau des caractères.	de corriger les noms des variétés d'exemple comme suit : Aramella Aromella Rinia Rina CF 4402 CIR 104
Char. 2	réduire la gamme à 5 notes (voir l'illustration de l'état 3 dans l'Ad. 2 qui semble très clairsemé)
Char. 5	lire "très peu à peu" à l'alinéa 2
Char. 11	lire "un peu plus long que large" à l'alinéa 3
Char. 14	lire "...incisions de la marge".
Char. 15	lire "Feuille : profil en coupe".
Char. 18	à indiquer comme (a) (supprimer (b))
Caractères. 19 à 25	à indiquer comme (b) (supprimer (c))
Char. 26	- lire "Fruit : longueur par rapport à la largeur". - d'avoir des états de "très court" à "très long"
Char. 28	l'état 2 doit se lire "conique" (voir TGP/14)
Char. 29	- lire "Fruit : position de la largeur maximale". - à ajouter (d)
Char. 30	inverser l'ordre pour que l'état aigu soit le premier état (voir TGP/14)
Char. 35	à ajouter (d)
8.1 (a)	lire "Les observations doivent être faites peu avant ...".
8.1 (b)	de lire "Les observations doivent être faites à pleine fleur. Les observations sur la fleur ..."
8.1 (c)	lire "Les observations doivent être effectuées après la fin de la période de végétation des variétés non remontantes".
#8.1 (d)	vérifier s'il faut lire "Les observations doivent être effectuées à la maturité de la cueillette, à l'exclusion des fruits terminaux des infructuosités". ("plantes d'un an" est incompatible avec le point 3.1.2 ; préciser comment observer les fruits la deuxième année à partir d'une seule plantation). <i>Expert référent : d'accord avec la nouvelle formulation proposée</i>
Ad. 7	remplacer l'illustration actuelle par l'illustration suivante : 

Ad.14	pour remplacer l'illustration actuelle par l'illustration améliorée ci-dessous : 
Ad. 16	pour déplacer l'illustration dans la même direction que dans l'annonce. 7
Ad. 17	pour remplacer les illustrations actuelles par les illustrations améliorées ci-dessous : 
Ad. 23	remplacer les illustrations actuelles par les illustrations améliorées ci-dessous (à présenter comme des illustrations individuelles avec une ligne au même niveau) : 
Ad. 35	pour lire "Les observations doivent être faites sur la face du fruit exposée au soleil".
Ad. 36	lire "Les observations doivent être faites sur la partie centrale du fruit par comptage dans une zone définie [par exemple, un carré de 1 cm] ou par évaluation visuelle".
QT 4.2.2	pour lire "Semences" (voir GN 31, exemple 2)
Ad. 42	lire "... les plantes ont au moins une fleur ouverte"
Ad. 43	pour lire "... les plantes ont au moins un fruit entièrement coloré".

TC-EDC/Mar23/4 Questions à résoudre concernant les principes directeurs d'examen soumis à l'adoption du comité technique : Tournesol

Le TC-EDC, lors de sa réunion tenue à Genève le 21 mars 2023, a examiné les documents TG/81/7(PROJ.5) et TC-EDC/Mar23/4 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations formulées, le projet de principes directeurs d'examen pour le tournesol serait distribué au TC pour adoption par correspondance.

Général	- de remplacer "grains" par "semences" dans l'ensemble de la TG - corriger l'orthographe de "disc floret" (au lieu de "disk" dans tout le TG)
2.3	lire "... 1 kg de semences pour les variétés hybrides et à fécondation libre...".
3.1.2	à supprimer car il s'agit d'une culture annuelle
Char. 5	lire "Feuille : profil en coupe".
#Char. 6	à examiner (les états d'expression ne sont pas liés au titre de la char.) <i>Expert principal : le titre du caractère doit être "Feuille : forme". L'additif 6 précise ce qui doit être observé.</i> <i>TC-EDC : au point 1, lire "elliptique" ; au point 2, lire "triangulaire très étroit" ; au point 6, lire "triangulaire à arrondi".</i>

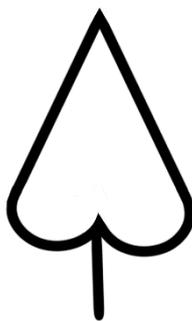
Char. 7	lire "Feuille : lobes"
Char. 8	- lire "Feuille : parenchyme à la base des nervures latérales". - avoir des états (1) nul ou très faible, (2) faible, (3) fort
Char. 12	- lire "ériger" à l'état 1 - lire "semi-dressé" à l'alinéa 2
Char. 13	- lire "Ray floret : profil" - avoir des états (1) plats, (2) enroulés, (3) tordus, (4) fortement recourbés
Char. 16	supprimer le terme "modérément" aux paragraphes 2 et 3
#Char. 20	vérifier si l'explication est la même que celle de la caractéristique 21 <i>Expert référent : accepté</i>
Char. 26	de remplacer "embracing" par "adressed" dans tous les États
Char. 30	lire "... position de la ramification"
#Char. 34	- lire "Tête : diamètre" - d'ajouter dans l'explication que pour les variétés ramifiées, la tête centrale doit être observée <i>Expert référent : accepté</i>
Char. 42	vérifier si l'ordre des couleurs est conforme au document TGP/14 (marron avant gris)
Char. 40	- lire "Semences : bandes sur les marges" (en anglais) - avoir des états (1) nul ou très faible, (2) faible, (3) fort
Char. 41	avoir des états (1) nul ou très faible, (2) faible, (3) fort
#Ad. 6	- pour lire "Les observations doivent être faites sur les deux tiers supérieurs de la feuille". <i>Expert référent : supprimer la phrase ou lire "L'observation doit se faire sur la partie distale de la feuille".</i> - d'ajouter des dessins illustrant les formes <i>Expert principal : a fourni des illustrations</i>



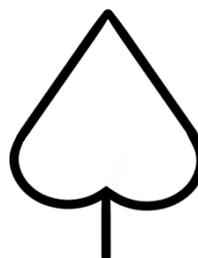
1
elliptique



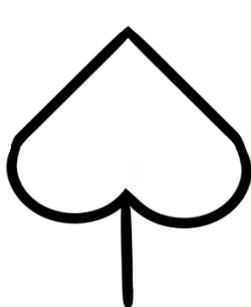
2
triangulaire très
étroit



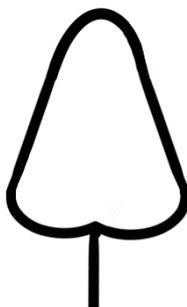
3
triangulaire étroite



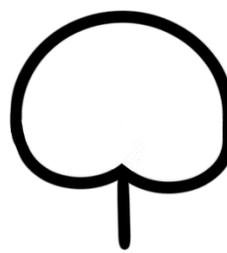
4
triangulaire moyen



5
large triangulaire



6
triangulaire à arrondi



7
arrondi

Ad. 17	pour vérifier s'il faut lire "La couleur du fleuron de rayon est la couleur ayant la plus grande surface. Dans les cas où les surfaces de la couleur sont trop semblables pour que l'on puisse déterminer avec certitude quelle couleur a la plus grande surface, il convient d'observer la couleur la plus foncée."
--------	--

Ad. 18	pour lire "...tiers intérieur du disque".
Ad. 23	pour lire "À observer à l'exclusion de la pointe différenciée".
Ad. 24	pour supprimer la flèche
Ad. 30	lire "tout au long" à l'alinéa 3
9.	adapter le format des références bibliographiques (voir TGP/7, GN 30)
TQ 5.6, 5.7	supprimer "la variété n'est pas ...".
TQ 7.3 (2)	remplacer "préciser" par "spécifier" aux points a) et b)
ANNEXE, Partie III, Procédure, 5.4	- supprimer l'espace supplémentaire entre "eau désionisée" et "eau de mer". - supprimer l'espace supplémentaire avant "fixé dans une solution d'éthanol à 40 %".

TC-EDC/Mar23/5 Questions à résoudre concernant les principes directeurs d'examen soumis à l'adoption du Comité technique : Lingue, bruyère sylvestre

Le TC-EDC, lors de sa réunion tenue à Genève le 21 mars 2023, a examiné les documents TG/94/7(PROJ.3) et TC-EDC/Mar23/5 et a formulé les recommandations présentées dans le tableau ci-dessous.

Le TC-EDC a décidé que, sous réserve de l'accord de l'expert principal sur les recommandations formulées, le projet de principes directeurs d'examen pour le tournesol serait distribué au TC pour adoption par correspondance.

Page de couverture	ajouter "Bruyère commune" et "Bruyère callune" comme noms alternatifs français
2.2	supprimer "bien enraciné"
#Tableau des caractères.	vérifier s'il faut réduire les exclusions "Seulement les variétés avec..." du titre de la char. et trouver une meilleure approche (explications possibles au chapitre 8.1) <i>L'expert principal a marqué son accord et propose les modifications suivantes :</i> - <i>supprimer l'exclusion "Seulement les variétés avec ..." dans les caractères 19 à 23</i> - <i>fusionner les caractères 19 et 22 comme suit 19 et 22 comme suit : le caractère 19 doit se lire "Fleur : couleur principale de la face externe du sépale au début de la floraison" et supprimer le caractère 22 "</i> - <i>Caractéristique 21 : "Fleur : couleur de la face externe du pétale à la fin de la floraison".</i> - <i>déplacer le caractère 23 avant le caractère 20 et lire "Fleur : couleur principale de la face externe du sépale à la fin de la floraison".</i>
Char. 4	pour ajouter des MS
Char. 5	à lire "Tirer : couleur"
Char. 6	lire "... Apex de la pousse : couleur de la feuille".
Char. 7	pour lire "... Apex de la pousse : couleur de la feuille du côté ensoleillé en hiver"
Chars. 7, 11	remplacer "violet noir" par "violet noirâtre".
Caractères. 8 à 11	remplacer "couleur principale" par "couleur"
Caractères. 9 à 11	<i>Expert principal : pour souligner la période d'observation ("...<u>en été</u>", "<u>en automne</u>", "<u>en hiver</u>")</i>
Char. 10	remplacer "vert noir" par "vert noirâtre".
Char. 12	remplacer "sur les pousses latérales" par "sur les pousses latérales" à l'alinéa 3

<p>Char. 12</p>	<p>à diviser en deux QL char.. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inflorescence : ramification" avec les états (1) absent, (9) présent - Uniquement les variétés avec Inflorescence : ramification : absente : Inflorescence : disposition des fleurs" avec les mentions (1) solitaire et (2) verticille - les deux doivent être indiqués comme VG, (*), (a), combinés (+) (voir Ad. ...) <p><i>Expert en chef : fusionner les états 1 et 2, supprimer "Seulement les variétés avec ..." et lire</i></p> <p><i>"Inflorescence : ramifiée" (1) absente avec les variétés d'exemple Angie, Lisbeth, (2) présente avec la variété d'exemple "Sabella".</i></p> <p>Ad. 12 :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>1 <i>absents</i></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>9 <i>présent</i></p> </div> </div>
<p>8.1 (a)</p>	<p>lire "... tiers central des pousses"</p>
<p>8.1 (b)</p>	<p>lire "... sur la partie ombragée de la plante".</p>
<p>8.1 (c)</p>	<p>pour lire "...après quelques jours de températures minimales inférieures à zéro degré Celsius".</p>
<p>8.1 (e)</p>	<p>par "Les observations doivent être effectuées lorsque 10 % des plantes présentent au moins 10 fleurs sénescentes".</p>

[Fin de l'annexe II et du document]